

**Séparatisme** maladie politique ou sentiment historique ?

# Kashkazi

**Les vents n'ont pas de frontière, l'information non plus**

numéro 8 - semaine du jeudi 22 septembre au mercredi 28 septembre 2005

**NOUVEAU**  
Le journal des  
quatre îles  
de la lune

Ngazidja, Ndzuanani, Mwali : 400 fc  
Maoré : 1,50 euro France : 2 euros



Le bateau de pêche perdu en mer pendant dix jours a été retrouvé avec à son bord 39 enfants expulsés de Madagascar. Enquête.

Maore - dossier p.12-13-14

## Les sans-papiers en ligne de mire

Alors que le ministre français de l'Outremer a ouvert le débat sur le droit du sol, l'étau semble se resserrer inexorablement autour des "clandestins". Analyse et reportage.

Maore

**Sogea : licenciés pour un jour de préavis** - p.8

Ndzuanani

**Nyumakele, le lait pour sortir de la pauvreté**  
reportage p.18

Union

**Une réfugiée politique risque l'expulsion** - p.8

Musique

**Mawana Slim sans concession**  
p.17

# QUI SONT LES ENFANTS DU MIHANDANA ?

HATUBOU SALEH  
MOURSE ABOURACAR  
**DABA NA URE**



(1) - Laisse ce petit  
détail s'ach aller ?  
(2) - Si vraiment pas  
à votre goût ?



(3) - Peut-être qu'il  
arrivera à se marier ?  
(4) - Tu crois ? Et s'il  
ne veut pas être libre ?



(5) - Demande-lui et  
nous verrons !  
(6) - Petit détail,  
vous ne l'êtes libre ?



(7) - Tu vois, il a accepté !  
(8) - Alors, qu'il s'en aille !



(9) - Tu dis que tu lui as  
donné sa liberté, alors que  
tu l'as attaché, tu tiens  
d'autres bouts de la ficelle,  
et tu disposes de sa  
mortuère ?  
(10) - Oui ! C'est ce qu'on  
appelle une indépendance  
spéciale, non non ?

## NE TOMBEZ PAS DANS LA FACILITÉ

SUITE À NOTRE DOSSIER SUR LES M'ZUNGULAND (KASHKAZI N°7), UN LECTEUR NOUS ÉCRIT.

Cet article a suscité de nombreux débats, et, fait assez marquant, a divisé les supporters de *Kashkazi*. En effet, certains l'ont carrément honni, les autres ont simplement déploré son côté relativement superficiel de traitement d'un sujet important et en même temps délicat (j'en fait partie). Je n'en connais pas qui ont applaudi...

En effet, même si le chapeau invitait à ne pas considérer l'article comme une volonté de monter des populations les unes contre les autres, le traitement ne peut empêcher d'arriver à ce constat.

La cause de cette critique relativement forte dans sa majorité est le traitement à mon avis trop superficiel du sujet, et trop stigmatisé. Les témoignages, même s'ils correspondent à une frange de population, ne représentent qu'une partie de la réalité.

On aurait pu étayer, varier les interviews (heureusement, beaucoup de wazungu, y compris en lotissements, ne correspondent pas aux portraits dressés dans l'article, et

ont des relations beaucoup plus "normales" que celles décrites, tous ne sont pas obsédés par le vol, l'insécurité, bref, ça existe, mais ça n'apparaît pas vraiment), comparer la ghettoïsation à celle qui se produit partout, de source culturelle, sociale, ou autre, étudier le pendant (car il y a aussi une montée sensible de réflexions et comportements durs envers les wazungus, où qu'ils habitent, et pas seulement pour des raisons de modes d'habitat), comparer la tension montante avec les évolutions similaires dans d'autres contextes, DOM ou non, ... Bref, le dossier manque de profondeur, et de ce traitement journalistique qui a tant plu à de nombreux lecteurs. C'est un sujet difficile, qui ne peut être traité dans ses grandes profondeurs en un seul dossier, mais il méritait plus.

Mais je suis sûr que vous êtes capables d'apporter ce plus... non ? S'il vous plaît, ne tombez pas dans la facilité.

Philippe, Combani, Maore

Ecrivez-nous à :  
**Kashkazi, BP 53 11,  
Moroni, Ngazidja,  
Union des Comores,  
rubrique "Courrier"** ;  
ou à  
**kashka2005@yahoo.fr**

## DÉRIVE

DÉSORMAIS, C'EST SÛR, FRANÇOIS BAROIN VEUT S'ATTAQUER AU DROIT DU SOL, qui représente l'un des fondements de la République française. Nous n'affirmerons pas, comme le Parti socialiste français, qu'"en évoquant la remise en cause du code de la nationalité, François Baroin ouvre un débat dangereux pour l'avenir de la République". Ouvrir le débat n'est jamais dangereux, contrairement à ce que pensent un certain nombre de politiciens mahorais. Par contre, nous rejoignons le PS lorsqu'il déclare que "cette proposition est d'autant plus scandaleuse qu'elle s'inscrit dans une surenchère de propos anti-immigrés". Une surenchère omniprésente depuis quelques années, en France hexagonale comme dans ses Dom-Tom ; une "chasse à l'homme, reconnaissable au faciès et à la pauvreté", comme l'indique la Guyanaise Christiane Taubira.

Car au-delà du droit du sol, c'est toute l'histoire de la France, soi-disant terre d'accueil, qui en prend un coup en ce moment. L'immigré, qu'il le sache, n'est plus le bienvenu en France... Cette dérive n'est pas liée au racisme, contrairement à ce qu'affirment des militants ; elle n'est pas non plus la conséquence d'ambitions électorales. Non. Cette dérive caractérise une évolution pernicieuse de l'Homme vers un égoïsme d'autant plus insupportable que les inégalités ne cessent de croître, que l'on se situe au niveau du village, du pays, ou du monde. Surtout, cette dérive risque un jour de déraiper. Quand Baroin veut s'attaquer au droit du sol, ce qui nous inquiète, c'est qu'il ne s'agit que d'une étape. La première. Un jour, c'est à la scolarité pour tous, avec ou sans papiers, à laquelle nos dirigeants s'attaqueront.

LA RÉDACTION

## L'ARGENT DE LA DIASPORA ? QUELLE AUBAINE !

L'article sur l'argent de la diaspora (*Kashkazi* n°2, ndr) doit avoir attiré la particulière attention de toute personne du monde financier et préoccupée par les moyens de financement du développement des Comores.

Une partie de ces montants aussi importants échappent au contrôle de l'Etat et des réserves monétaires nationales ! Ce n'est pas sérieux. Au lieu de continuer de gloser sur ces faramineux montants d'argent, pourquoi ne pas proposer de solutions réalistes et réalisables dans l'intérêt d'expéditeurs, de destinataires des sommes et dans l'intérêt national bien compris ?

À l'étranger, comme aux Comores, des personnes-ressources sont disponibles qui peuvent piloter une banque commerciale authentiquement comorienne. Au 21ème siècle, y a-t-il encore de la sorcellerie dans la création et la gestion de banques privées commerciales ? Sur le continent

(africain), des banques gérées par des autochtones sont légions. Certaines de ces banques ont été fondées par des personnes qui n'ont pas de diplômes supérieurs ! Pourquoi les Comoriens n'oseraient-ils pas en faire autant ? En cas de peur de mal faire, pourquoi ne pas faire appel à cette expertise qui fait son bonhomme de chemin en Afrique dans le cadre de la coopération intra-africaine pour ne pas dire sud-sud ?

Si les Comoriens de l'étranger sont capables d'envoyer plus de 20 milliards de KMF par an, soit 40 650 572 euros, sont-ils incapables de cotiser, ou plutôt d'apporter sous forme de capital un total de 500 millions KMF ? En imaginant un taux de transfert moyen de 5%, leur banque accaparerait une moyenne annuelle en chiffre d'affaire (rien que pour l'activité de transfert) de plus de 1 milliard de KMF ! En plus, l'économie nationale aura autant en réserve de devises. Ce qui

permettra à cette banque éventuellement de financer des projets de développement et commerciaux dans l'intérêt bien compris des actionnaires, des destinataires de sommes et du pays ! Naturellement, il n'est pas question d'exclure les Comoriens de l'intérieur de cette belle aventure.

Pour les suiveurs, un bon partenariat avec des banques à capitaux africains permettrait l'accès au marché financier français parce qu'elles y sont installées. Pourquoi ne pas l'appeler tout simplement : "DIASPORA COMORIAN BANK" ? "DCK" !

Pour tous ceux que la chose intéresse, Association, Entreprise, Société, Particulier, Comorien ou non vivant à l'étranger ou aux Comores, prière de se faire enregistrer à l'adresse postale ou électronique suivante :

Aboul Haleem M., Mutsamudu, Ndzuanu

## Où trouver Kashkazi

### Ngazidja

#### Moroni

Building (Haïdar) ;  
Chez Nassib ; Nouveauté ;  
Sara Market ; Masiwa ;  
Royal Marché ; le camion  
Comores distribution de La Poste  
(place de France) ; Pause Café ;  
Doukani (Itsandra) ; Chez Louffi ;  
Chez Badrou ; boulangerie  
Tarance ; librairie du Paradis ; Le  
Select ; boulangerie Salimamoud ;  
Shopping ; librairie A la page ;  
Salon de coiffure de Rushdy  
(Caltex) ; Le Dauphin

#### Hahaya

Aéroport (au bar, au 1er étage)

#### Mitsudje

Chez Nourou Ali Mohamed  
(Trodroni)

#### Dembeni

Chez Ali M'sa

#### Mistamihuli

Chez Alphonse et Mohamed  
(en face du marché)

#### Mbeni

Chez Hadidja Salim Sharif  
(en face de La Poste)

### Maore

#### Mamoudzou

5/5 ; Jumbo Score ; boulangerie  
La Tropicale (rue du Stade) ;  
boulangerie du Caribou ; boulangerie  
L'Arbre à pains (en face de  
la MJC de M'tsapéré) ; La  
Maison des livres ; Habari Presse  
(en face de Shopi) ; Shopping  
Kawéni ; Shopping place du  
Marché ; M Services  
(Passamaïnty) ; Le Bon Marché  
(rue du Commerce)

#### Petite Terre

Boutik' Air (à l'aéroport) ;  
Jumbo Score ; M Services  
Pamandzi (en face de RFO) ;  
M Service Labattoir ; Shopping  
Labattoir ; boulangerie Au blé  
d'or (Labattoir)

# Visa d'entrée Privé de scène

MOUNIR HAMADA HAMZA EST AMER. IL EST LE SEUL DES SIX COMÉDIENS (une Mozambicaine, un Malgache et trois Mahorais) sous contrat avec la compagnie Istanbul à rater la tournée programmée à Madagascar pour la représentation de "17 millions d'enterrements pour un deuil national", la pièce du metteur en scène Alain-Kamal Martial. Le jeune comédien anjouanais s'est trouvé bloqué le 12 septembre à l'aéroport de Moroni faute de visa d'entrée à Madagascar. "Personne n'avait de visa à ce moment-là. On devait le prendre sur place. Pourquoi c'est seulement moi qui a été empêché de prendre l'avion ?" s'interroge Mounir. Les comé-

diens de la troupe mahoraise devaient en effet se rendre directement de Pamandzi à Antananarivo et prendre leur visa sur place. Une fois à l'aéroport, on leur apprend que leur itinéraire est modifié et qu'ils devront faire une escale de deux heures à Moroni, le temps de changer d'avion à destination d'Antananarivo.

C'EST À CE MOMENT-LÀ QUE LES RESPONSABLES DE L'ÉMIGRATION comorienne font savoir à Mounir qu'il ne peut poursuivre son voyage sans visa. Mounir saute alors sur le premier taxi pour le Consulat malgache à Moroni. "Le consulat a compris l'urgence

et m'a fourni un visa express sans même me demander de photo". De retour à l'aéroport, les passagers avaient déjà embarqué sans lui. Mounir était pourtant sous contrat avec la compagnie Istanbul. Il avait obtenu un visa pour Maore pour la création de la pièce avec les autres acteurs de la région et préparer la tournée régionale. Celui qui a répété pendant des jours se trouve ainsi privé de la possibilité d'exprimer son talent pour un visa. Sans compter que son absence déséquilibre nécessairement la pièce dans laquelle il jouait le rôle d'un général. "Je ne comprends pas ces façons de faire. On vient de m'empêcher d'exercer mon travail".

## Faut qu'ça sorte

### HYPOCRISIE

Imaginons un monde dans lequel un agent de police payé chaque jour pour refouler des "clandestins" se marie avec l'une d'entre eux (les clandestins). Un monde dans lequel un autre agent de la même police traque un bateau chargé de ces mêmes clandestins - jusqu'à ce qu'il chavire, alors qu'il sait que se trouve dedans l'amie de sa sœur, qu'il hébergera le soir-même... N' imaginez pas trop longtemps, ce monde existe : c'est celui de la Police aux frontières de Maore.

### GASTRONOMIE ?

C'est notre confrère *Mayotte Hebdo* qui sort "l'affaire", en l'annonçant en une du numéro de vendredi dernier : Maore a connu la semaine dernière une pénurie de mabawa, ces ailes de poulet aussi chamues qu'un mannequin norvégien, dont personne ne voulait voilà dix ans et qu'un astucieux commerçant a décidé de refourguer aux Mahorais. Un événement semblable-t-il terrible, à en lire le micro-trottoir réalisé à cette occasion par les journalistes de *Mayotte Hebdo*, vu que les mabawa représentent la viande la plus consommée dans l'île. Ne serait-ce pas l'occasion de se tourner vers des aliments certes moins faciles à préparer, mais tout de même plus adaptés à une alimentation équilibrée ? Le débat ne semble pas - pour l'instant - intéresser grand monde.

### RECTIFICATIF

Dans le courrier de la semaine dernière, une erreur de nom nous a fait attribuer le message intitulé "Quand la forêt brûle" à Aboubacar Ahmed Mzè Mohamed, alors qu'il nous avait été envoyé par Said Ahmed Housseine. Toutes nos excuses.

D'autre part, Idriss Mohamed de Comores Informatique tient à faire savoir qu'il n'est pas l'auteur du courrier intitulé "La pauvre éducation comorienne". Il s'agit d'un autre Idrisse (avec un "e") Mohamed.

### Kashkazi

Hebdomadaire de l'archipel des Comores éditée par la SARL BANGWE PRODUCTION 1ère année  
BP 5311, Moroni, Ngazidja, Union des Comores  
Tel. Fax : (00 269) 73 17 70  
e-mail : kashkazi2005@yahoo.fr

Directeur de la publication : Kamal'Eddine Saïdou  
Rédactrice en chef : Lisa Giachino  
Rédaction : Rémi Carayol, Massuf Djailani (Maoré), Kamal Ali Yahoudha (Ndzuani) Mra-Ati (Mwali)  
Responsable commercial : I. Antwifouline Ali Hamadi  
Collaborateurs : Mouridi Aboubacar, Bori D'chimbo, Soeuf Elbadawi, Salim Hatubou, Ali Saïdou, Syfia International, Twamimou  
Impression : Graphica Imprimerie, Moroni

## Mégaphone JE SUIS NÉ LÀ

Où veux-tu que j'aille ?  
Pourquoi veux-tu que j'm'en aille ?

T'as brûlé ma maison d'Abidjan,  
Parce que je ne suis pas de ton clan  
Mon grand-père t'a tout donné,  
Mon papa a tant sué  
Moi je suis né là,  
Pourquoi veux-tu que j'm'en aille ?  
front la racaille !

Où veux-tu que j'aille ?  
Pourquoi veux-tu que j'm'en aille ?

Je suis né en bord de Garonne, tu vois  
Y'a pas meilleur curriculum, y'a pas  
Y'a pas dit-on meilleur pedigree  
J'avais un beau teint tigré  
V'là que j'suis tombé côté face de la pièce,  
Pile dans le délit qu'on appelle faciès

Où veux-tu que j'aille ?  
Pourquoi veux-tu que j'm'en aille ?

Moi longtemps j'ai été pour la loi  
Va ! Pour nos ancêtres les Gaulois  
Je disais même pour rentrer dans le moule, allez ça roule  
V'là que j'suis tombé côté face de la pièce,  
Pile dans le délit qu'on appelle faciès, alors ?

Où veux-tu que j'aille ?  
Pourquoi veux-tu que j'm'en aille ?

Nous sommes tous nés là,  
Exilés sans autre choix  
Nos grands-pères se sont sacrifiés,  
Nos papas se sont intégrés  
Même si on nous traite d'étrangers,  
Pourquoi veux-tu que j'm'en aille ?  
Front la pagaille !

Où veux-tu que j'aille ?  
Pourquoi veux-tu que j'm'en aille ?

Tiré de "Coup de gueule", album de Tiken Jah Fakoly, "Où veux-tu que j'aille" (avec

## En débat

# LE SÉPARATISME, MALADIE POLITIQUE OU SENTIMENT HISTORIQUE ?

AVEC :

**ISMAËL IBOUROI, PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE ;**

**DAMIR BEN ALI, ANTHROPOLOGUE ET HISTORIEN ;**

**ISSOUF MOUSSA, REPRÉSENTANT DU FRONT DÉMOCRATIQUE À MAORE**

AU NOM DU REFUS DE L'INDÉPENDANCE, MAORE S'EST SÉPARÉE DU RESTE DE L'ARCHIPEL DES COMORES EN 1975. Vingt deux ans plus-tard, Ndzuani revendique son "indépendance" vis à vis des trois autres îles en 1997 et justifie ce séparatisme par ses particularités et un retard de développement par rapport à Ngazidja. Bien avant, Mwali a voulu faire sécession en 1992 au nom de son "sous-développement" qu'elle a attribué à une mauvaise représentation des Mohéliens dans les instances dirigeantes du pays. En réponse, le régime de l'époque a opté pour une réforme constitutionnelle répartissant les principales fonctions de l'Etat par île. La crise anjouanaise a abouti à une nouvelle réforme accordant une autonomie de gestion aux entités insulaires. Finalement, le séparatisme n'épargne aucune île. Maladie politique ou sentiment historique ?

**Damir Ben Ali** : Ce n'est pas un sentiment historique. Le problème, c'est que la société existe mais pas la notion d'Etat dans le sens de souveraineté. En tant que musulmans, les Comoriens s'inscrivent dans une vision d'espace idéologique en référence à la Umma islamique qui ne connaît pas de frontières. C'est pourquoi ils s'investissent à l'exemple des twarika (confréries) dans d'autres contrées comme à Madagascar, en Tanzanie...etc.

**Ismaël Ibouroi** : C'est une contagion insulaire qu'il faut vaincre. Cela a d'abord commencé à Mayotte. Je pense que l'éloignement et la difficulté de circuler développent une suspicion, un fantasme. On pense toujours que les choses vont mieux chez l'autre. L'habitant de Nyumakélé ne sait pas qu'il est semblable à celui de la région de Panda à Ngazidja qui connaît les mêmes conditions climatiques et le même niveau de pauvreté. De ce point de vue, l'absence de télévision est une catastrophe. Il faut que les gens se rencontrent et se connaissent pour avoir une estime réciproque. Il y a un background identitaire fort qui a toujours été incompréhensible pour la colonisation, qui ne conçoit pas que des gens éloignés physiquement puissent partager autant de valeurs communes.

**Issouf Moussa** : Je parle de Mayotte. Prenons l'exemple de Labattor, nous avons ici 12.000 habitants, quasiment toutes les familles ont des liens de parenté avec Anjouan, comment peut-on imaginer une seconde couper le cordon ombilical avec la terre natale. Il y a une telle interpénétration des populations que le séparatisme en devient ridicule. Au départ ce n'était pas vraiment du séparatisme, c'était une décision des autorités françaises de se maintenir à Mayotte et cela avec l'aval des mouvements pro-français sur place. Cela a commencé avec le déplacement de la capitale vers Moroni, ça a créé un vide économique, je me souviens qu'à l'époque tout ce qu'il y avait comme production se passait à Dzaoudzi avec le port. Le mécon-

tenement était réel à cause des conditions de vie difficile. C'est en 1958, avec la création de l'UDIM (Union pour la défense des intérêts de Mayotte) qu'on a constaté des relents séparatistes à Mayotte. Les notables locaux ont tout fait pour imposer les mots d'ordre du séparatisme mahorais. Le séparatisme s'est affirmé dans les années 60/70, c'était du pain béni pour la France pour parvenir à ses fins. Diviser pour mieux régner. Et pour cela le séparatisme est la stratégie la mieux adaptée à l'insularité. C'est un instrument politique que certains manient

pour dominer.

**Comment expliquez-vous alors que les politiques puissent en tirer avantage s'il ne s'agit pas d'un sentiment profond ?**

**Damir Ben Ali** : Les politiques n'ont pas réussi à se défaire des liens sociaux. La conception comorienne admet une inégalité légitime qui sont exprimées par les classes d'âge et considérées comme normales voire naturelles. Cette pensée est incompatible avec la notion de citoyens égaux qui composent l'Etat occidental. Une telle réalité sociale a engendré une communautarisation de la fonction politique. L'individu est ce qu'il représente aux yeux de la société. Tant qu'on ne dépasse pas cela, on ne peut s'inscrire dans une vision globale où l'Etat remplit des missions techniques et obéit à d'autres normes.

**Ismaël Ibouroi** : On a inventé l'équilibre des îles pour accéder à des postes au lieu de créer l'équité de développement. La décentralisation est un atout à condition de créer un développement compétitif et complémentaire. La séparation a contaminé les esprits. Or dans les faits il s'agit d'inégalités de développement, de misère, de déséquilibres entre les îles. La question est de savoir s'il faut se diviser ou s'unir pour se développer. Moi, je pense qu'il faut s'unir.

**La réponse au séparatisme, qui a consisté à créer des entités autonomes, est-elle judicieuse ?**

**Damir Ben Ali** : Non. Elle n'apporte pas de réponse à cette imprégnation de l'Etat par le social.

**Issouf Moussa** : Pendant longtemps à Mayotte, les gens ont été réceptifs au slogan qui ne mène à rien, si ce n'est à la recolonisation de Mayotte. Aujourd'hui les gens se plaignent que les wazungu occupent tous les postes, alors que les Mahorais réclament davantage de présence française dans leur île, c'est contradictoire.

**Ismaël Ibouroi** : L'option actuelle (dans l'Union des Comores, *ndlr*) d'une union des îles autonomes - n'a rien changé. L'insularisation du développement est une absurdité. Ce n'est pas la décentralisation.

**LA SEMAINE PROCHAINE :  
LA MISE EN PLACE DES MAI-  
RIES SIGNIFIE-T-ELLE LA FIN  
DU POUVOIR DES NOTABLES ?**

PROPOS RECUEILLIS PAR KES ET ND

# enquête

QUI SONT LES ENFANTS DU MHANDANA ?

## EXPULSÉS À 10 ANS

**LEURS GRANDS-PARENTS ONT ÉTÉ ENVOYÉS À MADAGASCAR DANS LES ANNÉES 50. UN DEMI-SIÈCLE PLUS TARD, LES PETITS ENFANTS, CERTAINS ÂGÉS DE 5 ANS, SONT RENVOYÉS VERS LES COMORES DANS DES CONDITIONS PRÉCAIRES. C'EST L'HISTOIRE DES 39 ENFANTS DU MHANDANA.**



Les photos de cette double-page ont été prises samedi matin, vers 8 h 30, devant la gendarmerie de Moroni. Les enfants, des garçons pour la plupart, hagards, ne parlent que le malgache ; ils n'ont pas dormi de la nuit. Ils sont arrivés aux alentours de 2 heures du matin au port de Moroni avant d'être amenés à la gendarmerie. Quelques heures après, vers midi, ils retourneront au port pour prendre à nouveau un bateau, le Dauphin. Direction Ndzuanani cette fois, où ils ont retrouvé dans la soirée leur famille respective.

**L**ES MIRACULÉS DU MHANDANA ONT TOUTS TROUVÉ UN TOIT À NDZUANI, ACCUEILLIS PAR DES FAMILLES QUI LES ATTENDAIENT et par un public surpris comme ce fut le cas à leur arrivée à Ngazidja. Le nombre de ces passagers peu ordinaires a été caché jusqu'à leur débarquement au port de Moroni samedi. 39 enfants et des vieillards -de plus de 70 ans pour certains d'entre eux. Des gens démunis de tout qui "rentraient" dans leur pays comme poussés à l'exode pour fuir une misère évidente marquée sur leur corps. Des enfants traumatisés par le temps long, très long passé en mer, mais certainement aussi par un vécu qu'ils met-

tront longtemps à exorciser. Des enfants et des vieillards "rentrés" chez eux mais qui ne parlent plus leur langue -ils ne parlent que malgache- et qui devront donc commencer à reconstruire une vie interrompue. Des gens dont la particularité est d'être tous issus du Nyumakélé, la région la plus peuplée et la plus pauvre de Ndzuanani. Comment ces enfants ont-ils embarqués sur ce bateau ? La réponse se trouve dans le manifeste des passagers aux mains de la gendarmerie comorienne chargée d'enquêter sur les circonstances de cette infraction maritime. Ce document comporte exactement 27 passagers. Ni 45 comme l'avait laissé entendre l'équipage lors de son premier appel de détresse, ni 61, le nombre recensé

après le sauvetage de l'embarcation par les secouristes. Aucun nom d'enfant ne figurait sur ce manifeste. Ils ne faisaient donc pas partie des passagers du Mhandana. D'où cette hypothèse irréaliste que nous posons pour souligner la

### **“LES ENFANTS NOUS ONT ÉTÉ RAMENÉS PAR LA POLICE AUX FRONTIÈRES DE NOSY-BÉ AU MOMENT OÙ LE BATEAU ALLAIT LARGUER LES AMARRES”**

gravité de cette situation : si le Mhandana avait sombré, on ne saurait jamais qu'il y avait des enfants à bord. Les membres d'équipage qui sont en garde à vue à la gendarmerie en attente

de leur comparution devant le procureur du parquet de Moroni, sont formels. "Les enfants nous ont été ramenés par la suite par la police aux frontières de Nosy-Bé au moment où le bateau allait larguer les amarres". Pire encore, c'est en pleine mer, alors que le bateau quittait le port, qu'une vedette de la police malgache "nous a apporté les documents concernant ces enfants". Il s'agit de procès-verbaux de notification de sortie du territoire.

Ces documents, qui sont dans le dossier remis mercredi à la justice comorienne par les gendarmes chargés de l'enquête, ont tous été établis par la nommée "Razamihanta Louise, officier de poli-

ce, chef de section de la police de l'Air et des Frontières en résidence à Nosy-Bé". Un officier de police agissant "conformément aux instructions du directeur des Renseignements et de contrôle de l'immigration, émigration".

**LEUR LECTURE NE FAIT PAS DE DOUTE :** LA PLUPART des enfants embarqués sur le Mhandana ont fait l'objet de reconduite à la frontière. Frank Nesta, né le 5 septembre 2005 est l'un de ces enfants. Son procès-verbal est explicite. "Vu que le Frank Nesta, de père et de mère comoriennes, mais sans papiers justificatifs, est en réalité séjourné à Madagascar. Il est en séjour irrégulier. En conséquence, certifions lui avoir notifié de ●●●

●●● sa situation en présence de sa mère et sa grand-mère et avons invité sa grand-mère de lui accompagner à quitter le territoire malgache dans le meilleur délai possible. Interpellé par nos soins, sa grand-mère Roukia Papa Saïd Ali n'a pas émis d'objection quant à l'accompagnement de son petit fils Franck Nesta..."

S'il est difficile de comprendre qu'on puisse expulser des enfants de cet âge au motif que les parents sont en situation irrégulière, il est encore plus inconcevable qu'ils ne soient pas accompagnés par leurs parents. Le cas de Franck est édifiant. Il a été expulsé sans sa mère alors que c'est à celle-ci que la police a notifié son expulsion. La mère serait-elle alors restée et aurait-elle laissé partir son enfant ?

LA MAJORITÉ DE CES ENFANTS ONT ÉTÉ REMIS AUX MAINS de voyageurs ou à des parents lointains. Certains ont été portés sur des sauf-conduit -documents de transports remis à des personnes sans passeport- établis précipitamment par "le consul comorien de Nosy-Bé", affirment les matelots. "Ces accompagnateurs avaient jusqu'à 8 enfants à leur arrivée à Ndzouani" a indiqué Fatima Bacar, respon-

sable de la Cellule d'écoute et de prise en charge des enfants maltraités. Cette séparation a fait penser dans un premier temps à un trafic d'enfants. Une thèse qui semblait mercredi écartée à Ndzouani, mais qui a effleuré l'esprit des enquêteurs. Pour le commandant Soilih Abdallah Rafick, de la compagnie de gendarmerie de Ngazidja, "ces documents nous laissent sans voix". Sont-ils authentiques ? L'enquête le dira. Pour l'instant, ils soulèvent une autre question : pourquoi la police de l'Air et des Frontières a-t-elle embarqué ces enfants dans un bateau sans autorisation de navigation et sans moyens de sécurité? Elle n'ignorait pourtant pas les faiblesses de l'équipement. Un des membres de l'équipage affirme que "la police ne nous demande pas toujours nos papiers, ils sont habitués avec nous puisqu'on va souvent là-bas".

Le Mhandana a quitté Madagascar sans une clairance, cette autorisation que délivrent les autorités portuaires pour autoriser le départ des bateaux, nous a-t-on indiqué à la gendarmerie, qui se trouve face à un faisceau d'infractions qu'elle ne pourra démêler qu'avec la coopération des autorités judiciaires malgaches.

KAMAL'EDDINE SAINDOU



## LA JUSTICE ÉTUDIE LE DOSSIER CE JEUDI

LE RAPPORT SERAIT ACCABLANT POUR LE MHANDANA.

LES RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS RECUEILLIS PAR LA GENDARMERIE QUI A ENTENDU PENDANT PLUSIEURS JOURS le commandant du Mhandana et les quatre membres d'équipage sont accablants. "Le bateau n'avait pas de licence d'exploitation, pas de certificat d'assurance. Le seul document livré par le service maritime de Ndzouani est un permis de navigation pour 5 personnes à bord et une tonne de fret". Ce n'est pas la première fois que le bateau fait la navette entre Ndzouani et Madagascar avec la complicité des autorités des deux ports qui ont laissé faire. "On nous a pas demandé nos papiers. Là-bas, on nous connaît bien et on nous les demande pas", explique un des matelots du bateau. En ne délivrant pas une autorisation en bonne et due forme comme le veut la réglementation le 5 septembre avant de quitter le port de Nosy-Bé, les responsables du port de Nosy-Bé ne voulaient pas prendre la responsabilité d'un éventuel incident en mer. Ils savaient donc que le bateau n'était pas autorisé à transporter des passagers. Ils ont non seulement fermé les yeux sur les passagers qui embarquaient, mais ont autorisé la Police de l'Air et des Frontières à faire embarquer des enfants sans aucune déclaration sur le manifeste.

LA MISE EN DANGER D'AUTRUI DÉPASSE donc la seule responsabilité du commandant du Mhandana et de son équipage. Entre Ndzouani et les ports malgaches, il y a un réseau de complicités qui dépassent l'entendement. Le chef d'agence qui représente le Mhandana à Nosy-Bé est le même qui délivre les documents consulaires permettant aux Comoriens de voyager, alors qu'il n'a pas le statut de consul selon le ministère des Affaires étrangères qui a confirmé mercredi que les Comores ont une ambassade à

Antananarivo, mais pas de consul dans les provinces malgaches. L'enquête sur le Mhandana apparaît de ce point de vue comme un véritable imbroglio. Le bateau est confisqué au port de Moroni, mais les témoins et

**"ON NOUS A PAS DEMANDÉ NOS PAPIERS. LÀ-BAS, ON NOUS CONNAÎT BIEN ET ON NOUS LES DEMANDE PAS"**

plus particulièrement les enfants ont retrouvé leur famille sans avoir été entendus par les enquêteurs. Seuls les documents retrouvés sur le bateau sont actuellement aux mains de la justice comorienne qui se prononcera ce jeudi sur le dossier d'enquête remis par la gendarmerie. Les enquêteurs parlent d'un faisceau d'infractions. "Un gros dossier" a lancé hier le substitut du procureur. Il reste cependant que depuis le début de cet incident, personne n'a saisi la justice. Ni les familles des passagers, ni les associations de défense des droits de l'Homme.

A NDZUANI, LES FAMILLES SEMBLENT PLUTÔT APAISER LA SITUATION en parlant d'un retour d'Anjouanais partis depuis longtemps à Madagascar. Une manière de rendre la situation plus acceptable. Ces enfants sont présentés comme les petits-fils d'Anjouanais du Nyumakele, envoyés à Madagascar dans les années 50 pour travailler dans les plantations de Nosy-Bé et Diego-Suarez.

La Cellule d'écoute et de prise en charge des enfants maltraités qui enquête sur ce dossier propose plutôt des dispositions d'insertion. Une piste qu'envisage de suivre l'Unicef qui épaula cette structure. Encore une fois, l'essentiel sera évacué. Combien d'enfants sont entrés à Ndzouani avant le Mhandana ne révèle ce scandale ? "Le Ankay" un autre bateau anjouanais qui était au port de Nosy-Bé en même temps que le Mhandana est entré à Ndzouani. "Il y avait certainement des enfants à bord" suppose un des membres d'équipage.

KES

**Alliances Franco-Comoriennes**  
Le Français, autrement !

- Cours de Français (sessions 50h)
- Alphabétisation
- Intermédiaire
- Avancé
- Diplôme DELF / DALF
- Cours Informatique
- Initiation
- Bureautique
- Internet
- SPECTACLES
- CAFÉTÉRIA
- BIBLIOTHÈQUE
- FILMS

Inscriptions du 1er au 30 septembre  
Test de niveau le 20 septembre à 10h

Préférentiellement exigé lors d'une inscription dans une université française

Pour vous renseigner  
Moroni : 73 10 87  
Anjouan : 71 11 94  
Mohéli : 72 05 00

Ci-contre, les étapes du sauvetage (photos prises par l'équipage de la Boudeuse). De gauche à droite : le Mhandana ; des enfants sur un des canots de l'armée française ; un bébé dans un gilet de sauvetage ; et une vieille dame. Ci-dessous, une jeune fille grimpe sur la Boudeuse.



# UN DÉNOUEMENT INESPÉRÉ

APRÈS 10 JOURS EN MER, LE MHANDANA ET SES 61 PASSAGERS ONT ÉTÉ SECOURUS PAR LA BOUDEUSE.



**A**PRÈS UN PREMIER SURVOL SANS RÉSULTAT LE 10 SEPTEMBRE AUTOUR DU SECOURTEUR supposé de la zone de dérive du Mhandana, les secours comoriens n'avaient pas levé les recherches. Mais sur le terrain, aucune autre intervention n'était entreprise. La sortie prévue le lundi 12 septembre n'a pas pu être effectuée. Il a fallu attendre le vendredi suivant pour que la cellule de crise fasse décoller un avion dans l'après-midi pour ratisser la zone. Cette fois c'est la bonne. Vers 17 heures, l'avion aperçoit une embarcation en mer et se rapproche pour l'identifier. "Il ne fait aucun doute, c'est le Mhandana" affirme le ministre des Transports qui a reporté une invitation à une cérémonie de mariage pour rejoindre la cellule de crise réunie d'urgence vers 19 heures 30. Il fallait au cours de la soirée trouver les moyens de secourir les passagers. Le plan d'intervention est très vite arrêté. Les autorités décident d'affrêter le navire "le Dauphin" pour secourir les rescapés. A terre, la direction de la santé est chargée de monter un PC médical pour suivre les opérations de sauvetage. Une deuxième équipe est positionnée au service de santé de la gendarmerie et au

Croissant rouge pour prendre en charge d'éventuels malades. A l'hôpital El-Maarouf, on se prépare aussi à accueillir les cas d'urgence.

AU PORT DE MORONI OÙ DES ÉLÉMENTS DE LA GENDARMERIE et de l'armée réunissent les équipements nécessaires à l'opération, la fièvre monte. L'armateur du Dauphin et son commandant font les dernières vérifications du bateau et s'informent de l'état de la météo. Un camion des hydrocarbures longe le quai et vient approvisionner le

**"ILS SONT TOUS VIVANTS ET NE PRÉSENTENT PAS DE SIGNE DE PATHOLOGIES GRAVES"**

bateau en carburant. A un tel moment, le temps est si précieux qu'il semble filer plus vite que d'habitude. Minuit déjà ! Le capitaine Naoufal qui commande le secours s'impatiente. 8 heures depuis que le Mhandana a été localisé et les secours ne sont toujours pas partis. Une demie-heure plus-tard, le Dauphin met enfin les moteurs en marche et quitte le port pour parcourir les 200 km qui l'éloignent de la zone de dérive au Nord de Ngazidja. Bourhane

prend le gouvernail et pense arriver 5 heures plus tard, soit au petit matin. La nuit s'annonce longue et agitée.

PENDANT QU'AU PORT DE MORONI ON DISCUTE, "La Boudeuse" un patrouilleur de la Marine française, est déjà en route vers la zone indiquée. "Dès que l'avion comorien a trouvé la position de l'embarcation, nous nous sommes rapprochés et préparés à intervenir" confie le commandant Perruchio, patron de la Boudeuse. "Le patrouilleur parti de la Réunion depuis une semaine dans le cadre des contrôles de routine de l'immigration clandestine a détourné son chemin" explique le Journal de l'île de la Réunion. A 3 heures du

matin, il entre en contact avec le Mhandana et ses passagers. Mais le commandant Perruchio, ne commencera les opérations de sauvetage qu'au petit matin. "La mer était difficile, je ne voulais pas faire des transbordements de nuit, c'était trop risqué" dit-il. Pendant ce temps, les secours comoriens reçoivent l'ordre de rebrousser chemin. Etonnement sur le bateau. "Nous n'avons rien compris de cet ordre d'au- ●●●



**SUR 61  
PASSAGERS, LE  
MHANDANA  
COMPTAIT 30  
ENFANTS ET DE  
NOMBREUSES  
VIEILLES  
PERSONNES.**

●●● tant qu'on se trouvait à une demi heure de la zone" regrette le commandant du Dauphin. Les deux navires ne se sont jamais croisés et n'ont jamais conversé par radio.

**LA NOUVELLE DU SAUVETAGE DU MHANDANA** et de ses passagers est relayée par tous les médias. "Ils sont tous vivants et ne présentent pas de signe de pathologies graves". La seule surprise est leur nombre. Au lieu des 46 passagers et membres d'équipage annoncés depuis le début de l'incident, les secours français recensent 61 rescapés. Le trajet du retour sera long. La Boudeuse qui remorque l'embarcation met un peu plus de 18 heures pour arriver au large de Moroni où elle a été rejointe par le Dauphin chargé de

ramener les rescapés sur la terre ferme. Sur le port où se sont donné rendez-vous les représentants des autorités comoriennes et françaises, on se félicite de ce dénouement heureux. Mais à la vue des rescapés, une étrange impression traverse la foule. 30 enfants entre 5 et 10 ans, les vêtements en lambeaux, déambulent pieds nus sur le quai. Suivent des vieillards, des hommes et des femmes comme sortis de nulle part. La mort les a épargnés, mais une grande souffrance se répand sur le public qui ne peut retenir ses émotions. Un tableau des Misérables de Hugo jailli de la mer et de la nuit noire. La joie de la délivrance s'est muée en une tristesse indescriptible. Sauvé des eaux, le Mhandana commence sur terre, à livrer ses mystères.

**KAMAL'EDDINE SAINDOU**

## La France s'inquiète de la recrudescence des naufrages

"VOUS SAVEZ QU'IL N'EST PAS DANS NOS HABITUDES DE SOLLICITER LA PRESSE POUR DES AFFAIRES INTÉRIEURES". Ce sont les premiers mots de l'ambassadeur de France aux Comores devant la presse comorienne -les correspondants des médias étrangers étaient clairement priés de ne pas se présenter à ce titre- qu'il a conviée dans l'après-midi du 16 septembre pour un point-presse dans ses bureaux. Si le représentant de la France aux Comores a avoué déroger à l'habitude, c'est que la situation était exceptionnelle. Christian Job a rappelé que dans un délai de 24 h (après l'interception de l'appel de détresse), le Centre opérationnel des secours en mer de la Réunion et la Préfecture de Mayotte "ont effectué des appels radio à tous les navires croisant dans la zone, appareillé une vedette de la Marine nationale et dépêché sur les côtes mahoraises un camion radar (...). Météo France, en collaboration avec le Cross a délimité, après la rupture de la liaison radio avec le Mhandana une zone de dérive potentielle". Bien que "les opérations de secours n'étaient pas en principe de son ressort étant donné que l'appel de détresse du bateau avait été donné depuis la zone de sécurité maritime malgache", a indiqué Christian Job, la France a "engagé les recherches avec réactivité et efficacité" à partir du moment où les autorités comoriennes l'ont saisie verbalement (le 13 septembre) et cela "sans attendre les requêtes officielles". La suite lui a donné raison. C'est un patrouilleur français qui a secouru le Mhandana. Mais au delà de cette clarification, l'ambassadeur de France a rappelé la position de son pays qui interdit dans ses eaux la navigation de "barques non adaptées aux trajets en mer qui quittent les côtes pour des voyages inter-îles qui exposent leurs passagers à des risques fatals" et invité les populations à ne pas les utiliser. Déplorant "les libertés irresponsables prises par les armateurs à l'égard des règlements maritimes", Christian Job a insisté sur la disponibilité de la France "à aider à la mise en place dans l'archipel de liaisons maritimes sécurisées et à mettre fin aux liaisons irrégulières aux conséquences trop souvent dramatiques". A cette fin, poursuit Christian Job, la France "recherche actuellement des armateurs capables d'assurer des liaisons maritimes régulières et sécurisées dans l'archipel". **KES**

## QUINZE JOURS EN MER : UN MATELOT TÉMOIGNE

**AHMED ZDINI FAIT PARTIE DES 6 MEMBRES DE L'ÉQUIPAGE DU MHANDANA SECOURUS VENDREDI DERNIER. CE PÊCHEUR DU QUARTIER LAZAR À MUTSAMUDU CONNAÎT LA MER MAIS N'EST PAS PRÊT D'OUBLIER LA MÉSAVENTURE QU'IL VIENT DE VIVRE AVEC SES COMPAGNONS D'INFORTUNE PENDANT 10 JOURS DE DÉRIVE EN MER. NOUS L'AVONS RENCONTRÉ SAMEDI MATIN DANS LES LOCAUX DE LA GENDARMERIE, QUELQUES HEURES APRÈS L'ARRIVÉE DES RESCAPÉS AU PORT DE MORONI. LA FATIGUE SE SENT DANS LE REGARD, MAIS IL EST EN BONNE SANTÉ ET SE RAPPELLE DU CALVAIRE DU MHANDANA, JOUR APRÈS JOUR.**

"**N**OUS SOMME PARTIS LUNDI DE NOSY BÉ. MARDI SOIR, la machine tombe en panne. Impossible de la redémarrer. Seule la radio fonctionnait mais la batterie se déchargeait au fur et à mesure. Le mercredi, Charlie tango (le nom de code de la capitainerie de Mayotte) intercepte notre message de détresse. Nous sommes sûrs qu'on était entre Maore et Ndzuani puisqu'on voyait la forme des deux îles et apercevait les lumières de Domoni. C'est d'ailleurs à ce moment que nous avons lancé notre première fusée de détresse dans l'espoir que quelqu'un nous voie". C'est la première position du bateau connue à Moroni

jeudi lorsque la nouvelle parvient aux responsables de la protection civile. "Pendant 5 jours nous avons communiqué avec Madagascar, Mayotte et Anjouan. Nous avons même parlé avec le Ratsimbaza, un bateau malgache qui mouillait au port de Moroni et la Haute mer qui a été envoyé à notre recherche par les autorités anjouanaises" prétend le marin. "Nous avons expliqué notre position, mais le commandant du Haute mer nous a seulement fait savoir qu'il n'avait pas assez de gasoil pour venir jusqu'à nous". A bord, la panique était maîtrisée soutient Zdini. "Les adultes essayaient de calmer les enfants. Et puis il y avait à manger. Nous avons partagé la nourriture que les passagers portaient avec eux. Nous avons ouvert aussi les colis qu'on nous avait confiés et à la fin nous avons défaits les bombards pour nous servir des provisions de secours. Nous avions de l'eau et la mer était calme. Les choses ont commencé à se dégrader à partir de la deuxième semaine. Mardi (13 septembre ndlr) à 8 heures, le vent s'est levé et on a eu peur. Nous avons déplacé les passagers des bancs où ils étaient assis, nettoyé le plancher qui était plein de vomis et d'autres saletés et avons étalé des matelas. Nous avons un moment aperçu au loin un grand bateau et nous avons lancé une fusée mais en vain. Nous n'avions plus de radio et on manquait d'eau et nous commençons à perdre tout espoir". Heureusement, souligne Zdini, "nous avions un poste de radio qui captait RFI et Radio-Mayotte. C'est comme

ça que nous avons su que les autorités allaient envoyer un bateau nous chercher. Cela calma les gens". Mercredi après-midi, un avion décolle de Moroni pour poursuivre les recherches. "Nous l'avons vu passer et j'ai déclenché une fusée, puis une deuxième. Les passagers se sont levés et commençaient à balancer les bras et toutes sortes de tissus. Heureusement l'avion nous a aperçus et s'est rapproché. Le soir, nous avons entendu sur notre poste radio qu'un bateau était sorti de Moroni. Vers 3 heures du matin, une lumière a balayé le lieu où nous nous trouvions. Le projecteur était si fort qu'il nous aveuglait et on ne pouvait pas apercevoir l'origine. C'est après quand nous avons vu un zodiac s'approcher que nous avons su que c'était des marins français. Ils nous ont demandé ce qui nous manquait et nous avons répondu tous de l'eau ! de l'eau ! Ils sont repartis et revenus avec de l'eau et des biscuits que nous avons donnés aux enfants. Ils ont discuté avec un passager qui parlait français et demandé de leur donner nos batteries pour les recharger. Mais le moteur ne répondait pas. Ils nous ont dit qu'ils restaient pour surveiller mais qu'un bateau comorien allait venir nous prendre. Les passagers ont commencé à s'exciter et voulaient qu'on les secoure tout de suite. Quelque temps après les français sont revenus nous dire qu'ils nous embarquaient. Et c'est comme ça que nous nous sommes trouvés sur le grand bateau".

**RECUEILLI PAR KES**

# A MAORE, LA SOGEA LICENCIE 18 AGENTS POUR FAUTE GRAVE

ILS ONT ÉTÉ CONGÉDIÉS LA SEMAINE DERNIÈRE. MOTIF : GRÈVE ILLÉGALE, SELON LA DIRECTION.

**D**IX-HUIT AGENTS LICENCIÉS (1) ET CINQ DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL suspendus : la Sogea, maître d'œuvre du Syndicat des eaux de Mayotte, a annoncé jeudi dernier une mise au chômage massive. A l'origine de ces sanctions, la grève lancée le 16 août dernier pour protester contre la mutation d'un délégué du personnel, Fahar Ousséni. Selon la direction de la Sogea, ce mouvement n'a pas été mené dans les règles : le personnel a donné un préavis de quatre jours, alors que les statuts des sociétés privées à mission de service public -le cas de la Sogea- prévoient cinq jours de délai. Les agents sont donc mis à la porte pour grève illégale et abandon de poste, des fautes lourdes qui les privent de tout préavis et de toute indemnité. Les entretiens de licenciement ont déjà eu lieu.

Seulement voilà : à croire les syndicalistes, le statut des agents de la Sogea n'est pas clair. "Depuis la signature du contrat d'affermage avec le Syndicat des eaux, en 1992, le cahier des charges de la Sogea indique bien que la société a une mission de service public", explique Boinali Said, secrétaire général de la Cisma-CFDT. "Mais il dit aussi qu'elle doit fournir un statut particulier pour le personnel affecté à cette mission. Or ce statut n'a pas été présenté et la notion de mission de service public ne figure pas dans les contrats des agents." Selon Daka Parfait, secrétaire général du Comité d'entreprise, "on a toujours tourné avec des statuts de secteur privé". Le fait que le Syndicat des eaux prenne en charge une partie des salaires des agents semble compliquer encore le problème.



Samedi à la pointe Mahabou, Mamoudzou. Les agents de la Sogea forment un comité de coordination.

Au cours d'une médiation, la Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP) a, selon la Cisma-CFDT, pris position en faveur de la Sogea en déclarant que la grève était effectivement illégale. Samedi dernier, agents, délégués et syndicalistes se sont réunis à la pointe Mahabou, à Mamoudzou, et ont formé un comité de sept personnes pour coordonner le mouvement demandant la réintégration du personnel licencié. Mardi, une rencontre entre les représentants du personnel, de la direction et du Conseil général -notamment Said Omar Oilil, président, et Maoulida Soula, chef de

l'opposition- a été organisée. Sans résultat pour l'instant.

**MÊME SI L'ILLÉGALITÉ DE LA GRÈVE ÉTAIT PROUVÉE**, ce licenciement pose question. D'abord par l'importance de la sanction par rapport à la faute commise ; ensuite en ce qui concerne la poursuite des activités de la Sogea. Les 18 agents congédiés vont-ils être remplacés ? Pour Boinali Said, "il est probable qu'il y ait sureffectif. Or la faute lourde permet de licencier sans verser d'indemnités. Pas mal d'anciens sont d'ailleurs concernés par les licenciements. Il est possible qu'on

aille vers l'utilisation de CDD (Contrats à durée indéterminée)." Le secrétaire de la Cisma estime que cette mesure est aussi un moyen de réduire l'influence des délégués syndicaux, dans une société aux prises avec des conflits sociaux fréquents. "La direction veut se défaire des leaders syndicaux en faisant échouer systématiquement les mouvements de grève", affirme-t-il. La direction de la Sogea n'a pas souhaité répondre à nos questions. Une grève est annoncée pour lundi prochain.

LG ET ND

(1) Chiffre fourni par la Cisma-CFDT. Certains parlent de 21 licenciements.

## MWALI : ÉPIDÉMIE SUR FOND DE GRÈVE

Une épidémie de diarrhée et vomissements sévit actuellement dans l'île de Mwali. Ce sont surtout les enfants de 0 à 5 ans qui sont atteints. Chaque jour, 7 à 10 enfants sont actuellement admis au Centre Hospitalier de Fomboni, selon Madi Halifa, major du service pédiatrie du CHR. La médecine est pleine d'enfants ainsi que la chirurgie. "Les enfants souffrent d'une diarrhée et de vomissements, dans une période où le CHR est en grève. Mais le service de la pédiatrie est obligé d'assurer régulièrement ses permanences et deux médecins sont venus le renforcer", ajoute M.Halifa. Ce dernier a rappelé que cette épidémie surgit chaque année entre la fin du mois de novembre et début décembre, mais cette année elle est apparue très tôt, à cause de la sécheresse : "Il fait trop de soleil en ce moment, il n'y a pas suffisamment d'eau et les parents laissent leurs enfants consommer directement l'eau de robinet", remarque le major de la pédiatrie. Cette épidémie survient alors que le CHR est en grève depuis quinze jours.

MRA-ATI

## L'UNICEF À MI-PARCOURS

L'Unicef a conclu mercredi sa "revue de mi-parcours", durant laquelle l'organisation des Nations Unies consacrée aux enfants et des représentants de l'Etat comorien ont fait le bilan des actions lancées depuis 2003, et dont le terme est prévu pour 2007. En ligne de mire : la scolarisation des filles, la sensibilisation au virus VIH, la protection de l'enfant et la communication transversale dans le cadre des programmes.

# MENACÉE D'EXPULSION, ELLE DÉNONCE UN HARCÈLEMENT

EN ATTENTE D'UN PAYS D'ACCUEIL, NOMAGUSU GUMÈDE, RÉFUGIÉE DU ZIMBABWE, RISQUE D'ÊTRE EXPULSÉE DES COMORES CE DIMANCHE.

**L**E MINISTÈRE COMORIEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A CONFIRMÉ mercredi l'existence d'une procédure officielle d'expulsion à l'encontre de Patience Nomagusu Gumède, une réfugiée de 31 ans arrivée aux Comores en 2003 en attente d'un pays d'accueil. "On a demandé une notification écrite concernant l'expulsion mais on nous l'a refusée" a déclaré hier Me Saïd Larifou, l'avocat de Nomagusu Gumède. Ce qui confirme de son côté la concernée qui a été informée verbalement par les responsables de l'immigration "qu'elle doit quitter le territoire dimanche prochain". Les services de l'immigration lui reprocheraient "d'être en situation irrégulière et de mal se comporter" dit-elle. Une attestation délivrée le 28 novem-

bre 2003 par Giuseppina Mazza, la Représentante du Programme des Nations Unies pour le développement aux Comores (Pnud) atteste pourtant que Nomagusu Gumède "est reconnue comme réfugiée sous la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés". Le même document précise que "l'intéressée ne possède pas de papier d'identité et est en attente de réinstallation dans un pays tiers", en l'occurrence le Canada où la Zimbabwéenne a émis le souhait de s'installer. Une autre attestation signée par le procureur de la République le 9 février 2005 souligne que Nomagusu Gumède "n'a jamais fait l'objet de poursuite ni de condamnation durant son séjour à Moroni". Pour son avocat Me Saïd Larifou, "l'expulsion ne repose sur aucun fait

légitime" dit-il. Il s'agit "d'acharnement" indique l'avocat qui estime qu'on est en train de "diaboliser (sa cliente) parce qu'elle a osé porter plainte pour un fait de viol" contre un haut diplomate en poste aux Comores. "Le Pnud n'est pas là pour protéger des personnes mais pour défendre des valeurs, je ne comprends pourquoi il fait la sourde oreille" s'insurge Me Larifou, qui estime que Nomagusu Gumède "doit être protégée par les autorités comoriennes et le Pnud". "Tous les Etats qui font partie des Nations Unies sont obligés de respecter le droit des réfugiés politiques. Elle possède tous les documents prouvant qu'elle est réfugiée politique" conclut l'avocat qui compte saisir l'Office International des réfugiés.

KEs

# LE GALAWA REDÉMARRE

**L**ES CHOSES SÉRIEUSES RECOMMENCENT POUR LE GALAWA. L'hôtel de luxe de Mitsamihuli, au nord de Ngazidja, accueille cette semaine son premier groupe de touristes Sud-Africains depuis la reprise de l'établissement par Legacy Hostels, filiale du groupe Savana, qui possède 18 hôtels dans la région et en gère une centaine - parmi lesquels le Galawa. Le directeur sud-africain, Andriess de Beer, a accueilli au début du mois des architectes, ingénieurs et décorateurs qui ont étudié les possibilités de réaménagement de l'hôtel. La moitié des 180 chambres est actuellement fermée pour rénovation. La direction, qui possède la plage privée de Maluja, compte également raser les bungalows, "simples et en mauvais état", pour en construire d'autres. Autre projet : construire une salle de conférence capable d'accueillir 200 à 300 personnes lors des rencontres internationales. Mais le principal chantier concerne la remise en service de l'hôtel, fermé depuis 2001. 180 personnes sont salariées en attente, en attendant que l'activité ait pleinement repris. Pour Nassur Taki, directeur adjoint, le souci est surtout de prouver qu'après tous les rebondissements qui ont déçu la population de Mitsamihuli, la relance du Galawa est aujourd'hui crédible. "Il y a surtout des craintes au niveau du financement", explique-t-il. "Il a donc fallu rassurer tout le monde. Dès l'instant où les salaires ont été payés, les employés ont été plus confiants."

# “DES FONDEMENTS SOLIDES POUR L'UNIVERSITÉ”

**L**E 3 OCTOBRE, L'UNIVERSITÉ DES COMORES FERA sa rentrée avec, pour la première fois, des étudiants en 3e année. Un cap franchi en partenariat avec l'Université de Perpignan, qui délocalise plusieurs de ses diplômes pour former les professeurs locaux. Rencontre avec Albert Lourde, Doyen de la Faculté internationale de Droit comparé des Etats francophones de l'Université de Perpignan.

**Comment s'est organisée la coopération entre l'Université des Comores et celle de Perpignan ?**

Je suis venu faire un audit en novembre dernier, par l'intermédiaire de l'Ambassade de France. Cet audit a été positif : j'ai indiqué que l'Université de Perpignan pouvait apporter des solutions aux problèmes rencontrés.

**Quels sont ces problèmes ?**

La principale faiblesse concerne la formation. Il y a trop peu de docteurs parmi les enseignants. Il faut que tous atteignent un niveau académique pour pouvoir ensuite se passer de nous. On peut résoudre le problème en 4 ans, en délocalisant les masters de l'Université de Perpignan. J'ai déjà donné les premiers cours du Master de Droit. On en profitera pour former les magistrats et avocats de la place. Et tous les professeurs qui interviendront en master le feront aussi en licence.

**Cela signifie-t-il que l'Université des Comores délivrera des diplômes français ?**

Les masters, et également une licence professionnelle intitulée "Qualité des aliments et de l'environnement", seront délocalisés, donc suivis sur place mais délivrés par l'Université de Perpignan. Délocaliser un diplôme,



Albert Lourde, à Moroni, la semaine dernière.

me, ce n'est pas facile : ça veut dire qu'on a des étudiants inscrits à Perpignan, avec une carte d'étudiant française... Par contre, les licences générales seront comoriennes. Nous n'aurons pas besoin d'intervenir longtemps en licence : dès l'an prochain, de nouveaux enseignants auront effectué un master ou une thèse. Le but est de faire fonctionner l'Université à court terme. Mais il ne s'agit pas d'une coopération à sens unique. Dans nos délocalisations, nous faisons toujours intervenir des professeurs locaux. Les délocalisations permettent une économie de temps, de moyens et de personnes. Les professeurs peuvent rester ici pour enseigner tout en se perfectionnant. Et ceux qui soutiennent ici ont plus de chance de rester que ceux qui passent leur diplôme en France...

**Une Université, c'est aussi la promotion de la recherche...**

L'objectif de l'Université est de transmettre la connaissance mais aussi de la créer, de la faire avancer. C'est la recherche qui fait la qualité de l'enseignement. Il va y avoir des mémoires de master, des thèses sur des sujets comoriens. Cela va permettre d'initier la recherche à l'Université. Ce qui compte, c'est de créer un réseau d'enseignants et de chercheurs. On envisage même d'organiser un grand colloque scientifique ici... L'important, c'est l'état d'esprit : ne pas vivre en cercle fermé, s'ouvrir sur l'extérieur. Il ne faut pas que les scientifiques soient isolés. A Perpignan, on pourra publier les meilleurs travaux de recherche. Je crois que les conditions sont réunies pour mettre en place des fondements solides pour cette Université.

REUELLI PAR LG

## HOMBO-MAMOUDZOU : UNE CONVENTION ENTRE LES DEUX HÔPITAUX

**“Un nouveau pas vient d'être franchi vers le rapprochement du centre hospitalier de Mayotte et celui de Hombô.”** Cette déclaration est signée Abdillah Sidi, directeur général du Centre hospitalier de Hombô, à Mutsamudu. Il l'a faite la semaine dernière, à l'occasion de la réception d'une mission médicale mahoraise conduite par Marie Lang, directrice adjointe du CHM, arrivée dans l'île lundi 12 septembre pour un séjour d'une semaine. Cette mission avait un double objectif : former le personnel de santé du CHR de Hombô et des autres structures sanitaires de l'île sur la prise en charge des brûlés ; et signer une convention de partenariat entre le CHM et le CHR. Selon M. Sidi, le CHR a enregistré ces derniers jours des cas de brûlés graves, qui ont nécessité une évacuation sanitaire sur Maoré car la prise en charge sur place est "difficile". **“Cette formation arrive donc à point nommé”,** a-t-il conclu. D'après la convention signée en fin de semaine entre les deux hôpitaux, il est prévu que des médecins, des infirmiers, ainsi que du personnel administratif et technique du CHR de Hombô seront accueillis par l'hôpital de Mamoudzou pour y effectuer des stages. **“Ce n'est là qu'un début”,** a assuré Marie Lang, qui voit dans la signature de cette convention la **“formalisation officielle d'une action qui se fait déjà depuis un certain temps”**. L'hôpital de Mamoudzou n'a cessé d'apporter un soutien matériel au CHR de Hombô à travers les fonds de la coopération régionale depuis un peu plus d'un an et selon sa directrice adjointe, **“il reste à l'écoute des responsables de l'hôpital de Hombô car le CHM est disposé à faire encore mieux, s'il est sollicité”**.

KAY

## LES PROFS DE NDZUANI PROTESTENT

**L**ORS DE SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, MERCREDI 14 SEPTEMBRE, le Syndicat des enseignants comoriens, antenne d'Anjouan, a **“noté avec amertume que le ministère de l'éducation a décidé unilatéralement, comme d'habitude, la rentrée scolaire sans associer les vrais artisans de l'éducation de l'île”**. Le syndicat réclame d'autre part le paiement des trois mois d'arriérés de l'année 2004 avant le 29 septembre et en fait un préalable à la rentrée scolaire. Ses responsables accusent également le Ministère de l'éducation de

Ndzuanu de **“poignarder le corps enseignant dans le dos en lui interdisant unilatéralement d'arrondir les salaires de misère amputés et irrégulièrement versés qu'on lui accorde en allant travailler dans le secteur privé. L'Assemblée a considéré cette décision à la fois méchante et injuste. Elle a domé mandat aux dirigeants syndicaux de négocier son annulation ou dans le pire des cas sa révision”**, indique le communiqué du syndicat, qui réclame aussi **“un calendrier pour le paiement des arriérés de 1999, 2001 et 2005”**.

### AVIS D'APPEL D'OFFRE

photocopies des pièces justificatives).  
Le choix tiendra compte de :  
- l'expérience  
- le prix  
- la facilité de paiement  
- la durée de développement (1 mois)

**COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**  
Le dossier de candidature doit comporter 2 parties qui doivent être rédigées séparément :  
- Partie 1 : "Facturation et commercial"  
- Partie 2 : "Comptabilité, Logistique, Paie"

La **date limite d'envoi** des dossiers est fixée au 30/09/2005 à 12h00.  
Pour plus d'informations, adressez-vous au service Informatique de l'EPIC MA-MWE,  
Tel : 73 48 01 / 73 48 02

L'EPIC MA-MWE souhaite la bienvenue à toutes les candidatures et leur souhaite bonne chance.

### AVIS D'APPEL D'OFFRE

photocopies des pièces justificatives).

**Date :** 20/09/2005  
Pour rénover son parc automobile, l'EPIC MA-MWE procède à l'achat des véhicules de types suivants :

Type vehicule	Quantité
4x4 double cabine, diesel	4
Kangoo, diesel	1

L'EPIC MA-MWE appelle les sociétés de ventes de véhicules, à envoyer leurs candidatures à l'adresse suivante : Secrétariat MA-MWE, Marché Volo-Volo BP : 1762 Moroni

**CRITERES REQUIS SUR LA SOCIETE POSTULANTE ET SA CANDIDATURE**  
La société doit être légalement reconnue (fournir les

Le choix tiendra compte de :  
- la qualité  
- le prix  
- la facilité de paiement

La **date limite d'envoi** des dossiers est fixée au 30/09/2005 à 12h et la délibération aura lieu à 15h00.

Pour plus d'informations, adressez-vous directement à la Direction Générale de l'EPIC MA-MWE ou téléphonez au secrétariat tel : 73 48 01 / 73 48 02.

L'EPIC MA-MWE souhaite la bienvenue à toutes les candidatures et leur souhaite bonne chance.

# AU BANC D'ESSAI DU FMI

DE NOUVELLES DÉRIVES BUDGÉTAIRES DE L'UNION DES COMORES COMPROMETTRAIENT LA SIGNATURE D'UN PROGRAMME FORMAL AVEC LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL EN 2006.

**L**A PARTICULARITÉ DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2005 ET LA MOROSITÉ DE L'ÉCONOMIE ont sauvé les Comores d'une sanction de la part du Fonds monétaire international (FMI). Le pays qui vient d'être évalué sur ses résultats à la fin juin par les maîtres de l'économie mondiale a obtenu un nouveau sursis et doit prouver en décembre qu'il "mérite" de faire partie des "bons élèves" du FMI. L'évaluation effectuée du 7 au 16 septembre a relevé des progrès encourageants. Mais des efforts restent encore à accomplir pour atteindre les objectifs du "programme de référence pour 2005". Sur huit repères indicatifs qui devaient être atteints en juin, cinq ont été respectés. Un peu plus que la moyenne donc, ce grâce à "un niveau de recettes fiscales supérieur aux prévisions...et une amélioration de la gestion de trésorerie" qui a permis de respecter le plafond de certaines dépenses, lit-on dans le relevé de notes de l'institution financière. Les Comores n'ont cependant pas réussi à baisser la masse salariale qui "a continué à dépasser les niveaux programmés". Celle-ci restera encore au dessus de la ligne acceptable par le FMI en dépit "des mesures courageuses (pour la réduire, ndr) qui commencent à porter ses fruits", indiquent ses représentants.

SI LA MISSION A CONSTATÉ DES PROGRÈS RELATIFS quant aux mesures d'urgence que le gouvernement devait prendre, il n'en va pas de même en ce qui concerne les réformes structurelles, qui accusent des retards "risquant de compromettre le programme" souligne l'aide mémoire publié au terme de cette mission. Parmi les blâmes que fait le FMI au gouvernement, on peut noter le retard pris dans la mise en place du Code des marchés publics adopté le 1er août au lieu de fin juin, dans l'harmonisation de la nomenclature budgétaire faute de financement et dans la préparation des privatisations des deux sociétés publiques des hydrocarbures et des télécommunications pour lesquelles le gouvernement a souhaité obtenir "un consensus politiques et une assistance technique" internationale afin d'évaluer leur valeur avant d'entamer la procédure de cession. Conclusion du FMI : "Il est peu probable que les objectifs du programme pour fin septembre 2005 puissent être atteints". Les Comores ont jusqu'à fin décembre pour rattraper leurs "retards". Le gouvernement et les autorités des îles se sont engagés à poursuivre sa politique d'austérité. "Les mesures pour réduire la masse salariale seront strictement appliquées et pourraient être augmentées par une ponction sur les salaires. Le niveau d'ordonnancement des dépenses afférents aux biens, services et transferts sera réduit". Un tour de vis sera également nécessaire pour réduire les dépenses courantes. Parallèlement, pour maintenir le niveau des recettes,

"le gouvernement augmentera les prix des produits pétroliers" avant la fin du mois en tenant compte de la hausse des cours mondiaux des hydrocarbures, que les autorités s'étaient abstenues de répercuter sur le marché local. La mise sur rail de ces mesures ne manquera pas d'avoir des répercussions sur le pouvoir d'achat des ménages et susciter un mécontentement social. Pour prévenir une explosion à l'approche du

ramadan, les autorités ont demandé à la mission du FMI de lui permettre "de déclasser l'avance statutaire existante en dette intérieure de l'Etat" et d'utiliser la marge ainsi dégagée pour éponger trois mois d'arriérés de salaire. Proposition accordée à condition, écrit le FMI, de rembourser la Banque centrale "avant la fin de l'année 2005". Si le FMI s'est montré flexible, il prévient que "les résultats mitigés dans

l'exécution du programme et des déviations importantes prévues pour le second semestre de 2005 obéreront la possibilité d'entamer des négociations d'un programme appuyé par la FRPC" sur la base des réalisations en fin septembre. Autrement dit, le moindre relâchement mettrait en cause le chemin jusqu'ici parcouru.

KAMAL'EDDINE SAINDOU



M. Van Den Boogaerde

## V.D. BOOGAERDE : "LES COMORES REVIENNENT DE TRÈS LOIN"

LE CHEF DE LA MISSION DU FMI FAIT UN ÉTAT DES LIEUX.

M. Van Den Boogaerde, vous avez au cours de votre conférence de presse dressé un tableau morose de l'économie comorienne. Quels sont les handicaps de cet archipel ? Les Comores sont frappées par un double fouet. C'est d'abord la chute vertigineuse des prix de la vanille et je dirais même plus que de chute des prix, je parlerais de mévente. Malheureusement presque tous les anciens utilisateurs de la vanille sont passés maintenant à des essences artificielles, ce qui est malheureux. Et compte tenu des agriculteurs très atomisés aux Comores, c'était leur seul revenu monétaire en plus de l'agriculture d'autosubsistance. Ce qui cause effectivement de sérieux problèmes financiers. Il n'y a plus d'argent qui circule dans cette culture de rente qui était un des pousmons des Comores. L'autre fouet c'est bien sûr l'augmentation des produits pétroliers sur les marchés internationaux, qui frappe particulièrement

les Comores du fait qu'elles sont géographiquement isolées. Pour un pays pauvre, ces deux facteurs font finalement que l'économie est un peu morose et ne va pas en s'améliorant dans ce système, d'où les besoins de diversifier l'économie. Compte tenu de la crise politique, il y a pas mal de domaines qui se sont arrêtés, en particulier le tourisme. C'est une très belle destination mais que tout le monde a un peu rayé de la carte parce qu'il y avait ce contexte d'instabilité. Je crois que maintenant c'est résolu. Donc il faut un plan de redressement au point de vue touristique pour rendre attractive cette destination, mais aussi dans les domaines de la pêche et de l'agro-industrie.

Votre mission, c'est d'abord d'évaluer l'exécution du programme de référence que votre institution a conclu avec le gouvernement comorien pour retrouver le chemin de la croissance. Quels sont les

résultats enregistrés ? L'année 2005 est une année de consolidation, c'est quand même la première fois depuis une décennie. Il y a eu un budget consolidé et unifié avec un système assez particulier de partage des recettes qui rentrent dans un fond réparti de nouveau pour les îles, qui exécutent la dépense de façon décentralisée. C'est courageux que la loi des finances ait été adoptée et relativement bien exécutée. Ce compte de partage est vraiment le symbole que la réconciliation est ancrée. Par contre, compte tenu de la faiblesse de l'économie, il y a eu des problèmes sur les recettes qui ne sont pas réglées exactement au niveau prévu. Du fait des coûts de la décentralisation et de la désorganisation de ces dernières années, il y a une masse salariale qui est trop élevée. Les mesures de nettoyage de la masse salariale ont mis malheureusement un peu trop de temps à être mises en place ; on a dû faire des com- ● ● ●

### HAMOURO : LE MAIRE BIENTÔT JUGÉ ?

Cela fera bientôt deux ans que le maire de Bandré, Moussa Madi, et ses agents municipaux, ont incendié volontairement une trentaine de cases sur la plage d'Hamouro, au centre de Maoré; des cases qui étaient habitées par des personnes sans-papiers. C'était le 27 octobre 2003. Vingt-trois mois plus tard, nous avons appris que le maire a été mis en examen voilà quelques semaines, et surtout que l'instruction judiciaire menée par la juge d'instruction Hélène Formond Eskenazi, vient d'être achevée. Le dossier -sensible car politisé- est désormais entre les mains du procureur de la République Française, Guy Jean, selon lequel le travail de Mme Formond Eskenazi semble être complet. Au procureur désormais de décider de la marche à suivre. Cependant, il ne fait aucun doute que le maire, qui avait été pris en photo en train d'incendier des cases, et qui avait avoué dans les médias avoir effectivement brûlé ces maisons dans le but d'en déloger leurs habitants, devrait passer devant le tribunal de Mamoudzou. Le procès, très attendu, devrait se dérouler fin 2005 ou début 2006. Nous y reviendrons prochainement.

●●● pressions sur les autres dépenses, ce qui n'est pas tout à fait heureux. Donc par rapport aux objectifs du programme, il subsiste encore des déséquilibres. Des retards aussi sur les paiements salariaux qui ont rendu le contexte social difficile. On a essayé avec les autorités des Comores de redresser cela pour arriver aux objectifs du programme à la fin de l'année.

**Les efforts que vous avez notés sont-ils de nature à permettre aux Comores d'accéder à la facilité de la réduction de sa dette, qui demeure un fardeau ?**

Bien sûr. Vous savez que les Comores reviennent de très loin. Quand on regarde ce qui est fait en 2005 comparé aux cinq dernières années, c'est le jour et la nuit. Il ne fallait pas non plus espérer des miracles. Il subsiste encore des faiblesses notamment au niveau de la capacité administrative qui est effarante. Il reste des efforts à faire pour les quatre derniers mois de l'année, mais je suis confiant. On devrait atteindre les objectifs, ce qui devrait permettre de mettre en place un programme formel de réduction de la pauvreté au courant 2006 et permettre à ce moment là aux Comores d'accéder à la facilité pour la réduction de la dette pour les pays très endettés.

**Le gouvernement attendait beaucoup de cette mission d'évaluation pour l'aider à réussir la conférence des bailleurs de fonds. Ces résultats sont-ils suffisants pour décider les bailleurs et les partenaires à accompagner les Comores dans cette voie ?**

Tout à fait. Compte tenu de l'instabilité politique, les bailleurs ont un peu rayé les Comores de leur champ d'action. Je pense que c'est vraiment le moment de ramener les Comores dans la communauté internationale et de leur donner un appui. Dans la logique, le processus de réconciliation parainé par l'Union africaine arrive à sa fin, les acquis sont là. On nous a demandé de donner un coup de main à la stabilisation macroéconomique qui semble relativement sûre également. La stabilité acquise aussi bien politique qu'économique, permettra maintenant de relancer les Comores avec l'aide de la communauté internationale sur le sentier de la croissance. C'est exactement l'objectif de cette conférence, de faire appel à la communauté internationale d'aider les Comores à redémarrer après dix ans d'appauvrissement par tête d'habitant.

RECUEILLIS PAR KES

# NDZUANI : LE RAS-LE-BOL DES PÊCHEURS DE DOMONI

**PLUSIEURS D'ENTRE EUX AFFIRMENT ÊTRE RÉGULIÈREMENT INTERPELLÉS NON LOIN DES CÔTES ANJOUANAISES PAR DES AGENTS DE LA PAF.**

**L'**ARRESTATION EN MER DES DEUX PÊCHEURS ANJOUANAIS MICHEL ET RAFELE par la Police aux frontières mahoraise (PAF), voilà deux semaines (lire *Kashkazi* n°6), est au centre de toutes les discussions dans leur ville, Domoni. Relâchés au bout de trois jours et renvoyés sur leur île par charter, les deux hommes affirment qu'aucune charge n'a été retenue contre eux - contrairement à leur barque, restée selon eux à Maore. Contactée par la rédaction, la PAF nous envoie vers la préfecture de Maoré, qui ne souhaite pas confirmer ou infirmer leur version des faits.

La mésaventure de ces pêcheurs met en évidence deux problèmes. D'abord, celui de la frontière séparant les eaux comoriennes et françaises et la difficulté de savoir où elle se trouve pour des pêcheurs peu équipés. "Nous sommes consternés par ces histoires", témoigne ainsi Mwégné Abou. "Nous exerçons une pêche traditionnelle démunie des moyens modernes pour savoir les limites des eaux comoriennes. Il arrive souvent que nous nous éloignons des côtes à la recherche des bancs de poissons. Des vedettes mahoraises de la Police nous interpellent et nous interdisent de pêcher les poissons car ils ne sont pas dans les eaux territoriales comoriennes. Nous ne savons pas que la mer est ainsi partagée. Et pourtant nous pêchons loin des côtes mahoraises. Il faut que les autorités (anjouanaises, ndlr) réagissent ; dans notre vie misérable, il n'y a que la pêche qui nous fait vivre." Plus grave, les pêcheurs de Domoni affirment que des policiers de Maoré les harcèlent. "Chinois" assure ainsi que "la Police française mène réguliè-



rement ses patrouilles non loin des côtes de Domoni au vu et au su de tous". Pour lui, "cela risque de créer des violences de la part des pêcheurs et des jeunes décidés à en découdre" contre ce qu'il appelle "des pratiques inhumaines". Mwégné Abou dit quant à lui avoir fait partie d'un groupe de pêcheurs "menacé et humilié" par des agents de la PAF. "C'était en novembre dernier. Nous étions en train de pêcher tranquillement lorsqu'une vedette a surgit. Les policiers nous ont coupé nos lignes en nous menaçant de nous couler. Une de nos embarcations était endommagée. Des vies humaines étaient menacées. Et je ne parle pas des injures anti-anjouanaises." L'un

des agents -dont les pêcheurs interrogés ont tous cité le nom que nous avons préféré taire- serait particulièrement virulent. Connu de tout Domoni, il est devenu la terreur des pêcheurs, qui le craignent comme la tempête.

**LA SEMAINE DERNIÈRE, À LA DEMANDE DES PÊCHEURS EXCÉDÉS**, les ministres de l'Intérieur et des Transports de l'île autonome de Ndzuanani ont reçu une délégation de Domoni. Le premier, Djaffar Salim, a déclaré sur les ondes de RTA que ces pêcheurs "sont en train de subir une situation très très humiliante". Et d'évoquer "une situation quasiment similaire" qu'il a eu à gérer entre des pêcheurs anjouanais et les patrouilles françaises, dans ce qu'il appelle "une cohabitation agitée". "Domage qu'on

ne puisse pas aujourd'hui expliquer à un pêcheur la délimitation des eaux territoriales de la zone économique exclusive et qu'on s'amuse à arraisonner des pêcheurs" a-t-il indiqué à la radio. "Des pauvres pêcheurs avec leurs barques avec des propos vraiment...frisant le ridicule. Moi j'ai eu à gérer une situation pareille l'année dernière avec l'Ambassade de France à Moroni et on n'a jamais réussi à régler ce différent... Les autorités françaises préfèrent renvoyer la question au niveau de l'Union, moi j'ai dit que c'est inadmissible et que c'est toujours facile de renvoyer les responsabilités aux autres, mais l'Union est située à 150 kilomètres de Mayotte, Anjouan est à vu d'œil de Mayotte, donc il faudrait que la France comprenne une chose : c'est un problème commun, il nous interpelle nous, communauté anjouanaise et communauté maoraise, de prendre notre courage et de nous asseoir autour d'une table et de jeter les jalons d'une solution définitive. On n'a pas su faire ça, c'est dommage". Selon le ministre, "aujourd'hui, de toute évidence, nos pêcheurs sont confrontés à un problème très sérieux, un problème de vie, un problème d'existence quotidienne. C'est leur gagne pain...c'est leur activité principale. Donc ils ne peuvent pas ne pas y aller (...). Avec le ministre de la Production, les autorités françaises et les autorités préfectorales de Mayotte, nous devons régler définitivement cette affaire et la restitution du matériel de pêche saisi..."

KAY (AVEC RC)

Malgré notre insistance, la préfecture de Mayotte n'a toujours pas répondu à nos questions sur ce sujet.

## AVIS D'APPEL D'OFFRE



Date : 25 août 2005  
Credit No: 3868 - COM  
AAO No: 05-001/FADC/AEPU

1. L'UNION DES COMORES a obtenu un crédit de l'Association Internationale de Développement (I.D.A) en différentes monnaies, pour financer le coût du "PROJET DE REHABILITATION ET EXTENSION DES INFRASTRUCTURES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE 2 CENTRES URBAINS DANS LES ILES D'ANJOUAN ET MOHELI.

2. LE FONDS D'APPUI AU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE invite, par le présent Appel

d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION DES INFRASTRUCTURES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE 2 CENTRES URBAINS :

LOT 1 : ANJOUAN.  
LOT 2 : MOHELI

3. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'Appel d'offres dans les bureaux de : FONDS D'APPUI AU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, BP 249, ROUTE HADOUJIA- MORONI, UNION DES COMORES  
Tél : (269) 73 28 82 - Tél / Fax : (269) 73 28 84 - e-mail : fadc@comorestelecom.km  
et  
BCEOM, 78, allée John Napier, 34965 MONTPELLIER CEDEX - FRANCE

Tél : (33) 4 67 99 23 82 - Fax : (33) 4 67 65 66 38 - e-mail : one@bceom.fr

4. Le Dossier d'Appel d'offres pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus et moyennant paiement d'un montant non remboursable de DEUX CENT MILLE Francs Comoriens (200 000 FC) ou 400 Euros en espèce, ou chèque libellé au nom du FADC.

5. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des Clauses Administratives générales sont les clauses du Dossier Type d'Appel d'offres; Passation des Marchés de Travaux (Droit Civil), publié par la Banque Mondiale.

6. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 26 octobre 2005 à 12 H 00, heure locale et être accompagnées d'une garantie bancaire de soumission d'un montant égal à 9 800 000 FC.

7. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le 26 octobre 2005 à 12 H 30, heure locale, au SECRETARIAT EXECUTIF NATIONAL DU FADC - MORONI - UNION DES COMORES.

8. Pour être qualifiés, les soumissionnaires doivent :  
- Présenter les copies des documents originaux définissant la Constitution ou le Statut juridique ;  
- Justifier d'un chiffre d'affaires annuelles exprimé en volume total des travaux de construction réalisés au cours de chacune des cinq dernières années ;  
- fournir des informations concernant les réalisations en tant qu'entrepreneur principal, de travaux de nature et de volume analogues au cours des cinq dernières années ;  
- Justifier la possession de matériels et équipements nécessaires à la réalisation des travaux du présent Appel d'offres.

“ Le chantier le plus important, c'est l'immigration (...) A Mayotte et en Guyane, par exemple, plus d'un habitant sur quatre est un étranger en situation irrégulière. La majorité des reconduites à la frontière concernent l'outre-mer. Si, en métropole, on avait le même taux d'immigration clandestine, cela ferait 15 millions de clandestins sur le sol métropolitain. Vous imaginez les tensions sociales possibles. A terme, c'est tout l'équilibre démographique qui s'en trouvera modifié. (...) A situation particulière, politique particulière. (...) Il s'agira, notamment à la Guadeloupe, à la Martinique et à Mayotte, de permettre le contrôle d'identité de toute personne et de faire des visites sommaires de certains véhicules dans une zone de quelques kilomètres à partir du littoral. (...) Nous allons pouvoir saisir ou détruire tous les véhicules (avions, voitures, bateaux) qui auront servi à transporter des clandestins. Il va falloir aller plus loin. A Mayotte, j'étudie la possibilité de limiter à un délai d'un an après la naissance de l'enfant la période pendant laquelle un Français peut reconnaître un enfant naturel dont la mère est étrangère. On peut également envisager de modifier ou de suspendre temporairement certaines règles relatives à l'acquisition de la nationalité française à Mayotte. Par exemple, poser la règle de la régularité du séjour des parents comme condition pour l'accès ultérieur des enfants à la nationalité française. (...)

Il faudrait l'envisager (*remettre en cause le droit du sol, ndlr*) pour certaines collectivités d'outre-mer, car nous sommes confrontés à des politiques de peuplement non maîtrisées. (...) Une remise en question du droit du sol ne provoque pas les mêmes réticences outre-mer qu'en métropole. L'histoire, la géographie de l'outre-mer ne sont pas toujours les mêmes qu'en métropole. (...) La loi doit s'accompagner de moyens conséquents et d'une implication forte de toutes les administrations de l'Etat. (...) Je ferai en sorte que ceux qui s'impliquent le plus dans cette politique soient récompensés. (...) Le droit du sol ne doit plus en être un (*tabou, ndlr*) (...) Alors pour quoi, dans le traitement de ce délicat et douloureux problème auquel est confrontée notre société, l'outre-mer ne contribuerait-il pas à la définition de quelques pistes nouvelles ?”

**FRANÇOIS BAROIN, ENTRETIEN ACCORDÉ AU FIGARO MAGAZINE**



PHOTO AFP

**LE MINISTRE DE L'OUTREMER REMET EN CAUSE LE DROIT DU SOL. AU-DELÀ DE CES DÉCLARATIONS, C'EST LE CLIMAT ULTRA-TENDU QUI RÈGNE À MAORE QUI INQUIÈTE.**

## SANS-PAPIERS, SANS DROIT

**S**IL VOULAIT ENTRER DANS LE CERCLE SOMME TOUTE RESTREINT DES HOMMES politiques français connus de tous, François Baroin a réussi son coup. En l'espace de quelques jours, celui qui l'on présentait il y a dix ans déjà comme le jeune premier du parti chiraquien a fait, via ses propos, le tour du monde, et pas seulement sur les territoires français.

Dans une entrevue accordée la semaine dernière au *Figaro Magazine*, le récent ministre de l'Outremer, proche parmi les proches de Jacques Chirac, a lancé un pavé dans une marre jusqu'ici plutôt tranquille : celle du droit du sol, l'un des fondements de la République française depuis deux siècles. Dans l'hebdomadaire très à droite, le ministre affirme que "le droit du sol ne doit plus être un tabou". Pour lutter contre l'immigration clandestine, il juge nécessaire cette remise en question pour certaines collectivités d'outre-mer, dont Maoré, où, dit-il, "nous sommes confrontés à des politiques de peuplement non maîtrisées". "Pour enrayer ce phénomène, nous devons avoir recours à des mesures à caractère exceptionnel", insiste François Baroin, selon qui "une remise en question

du droit du sol ne provoque pas les mêmes réticences outre-mer qu'en métropole" (lire les extraits de cet entretien ci-contre).

**LES RÉACTIONS NE SE SONT PAS FAITES ATTENDRE.** En France hexagonale tout d'abord, où l'ensemble de la gauche s'est opposée à une telle réforme. "Le droit du sol fait partie intégrante du pacte républicain et sa remise en cause pour lutter contre l'immigration clandestine ne saurait faire oublier cette réalité", a affirmé SOS-Racisme. Pour le MRAP, "cette intention est d'une gravité extrême. Elle vise à casser un totem qui a forgé l'identité française : le droit du sol". Côté politiques, les Verts n'hésitent pas à affirmer que "le gouvernement, par la voix de son ministre de l'Outre-mer, semble vouloir

recycler les idées du Front National". Pour le Parti socialiste (PS), "cette proposition n'apporte aucune réponse réelle au problème migratoire dans les territoires d'outre-mer, mais sera la porte d'entrée d'une remise en cause du droit du sol partout en France visant clairement tous les étrangers et leurs enfants, remettant en cause le modèle républicain français". A droite, la déclaration de M. Baroin a reçu un accueil différent. Pour Philippe de Villiers, qui représente la droite souverainiste, "le ministre a raison lorsqu'il propose de briser le tabou du droit du sol"; il a estimé "urgent d'ouvrir le débat" en vue d'une "réforme du Code de la nationalité".

Dans les départements et territoires d'outre-mer, l'accueil d'une telle annonce n'a guère été plus chaleureux à gauche. "Une

surmobilisation des moyens de l'Etat pour faire la chasse à l'homme, reconnaissable au faciès et à la pauvreté, ne fera pas baisser le chômage", s'est indignée la députée de Guyane, Christiane Taubira (Parti radical de gauche). A la Réunion, le Parti Communiste a rappelé que "depuis des siècles, la nationalité française repose sur la combinaison de deux principes : le droit du sang et le droit du sol. Remettre en cause ce principe en instituant une exception pour certaines collectivités de l'Outre-mer est un non-sens historique et un danger. Non-sens historique car, si le droit du sol n'avait pas été la règle, seule une minorité de Réunionnais dont les ancêtres sont originaires d'Europe pourrait se prévaloir aujourd'hui de la qualité de citoyen de la République. Danger car la négation du droit du sol remettrait en cause tout à la fois l'Histoire et la cohésion de la société réunionnaise".

Par contre, à Maoré, la grande majorité de la classe politique s'est félicitée d'une telle annonce (lire en page 13). Pas étonnant quand on connaît le climat actuel, peu propice à l'accueil des frères comoriens.

### Ce que dit la loi

**LA LOI DU 16 MARS 1998 (GOUVERNEMENT JOSPIN)** A RÉFORMÉ le droit de la nationalité. Elle rétablit le principe de l'acquisition de plein droit de la nationalité française pour les jeunes étrangers nés en France et y résidant depuis au moins 5 ans, et leur permet, s'ils remplissent les conditions de résidence, de demander dès l'âge de 16 ans à être Français. Les parents peuvent effectuer cette demande pour leur enfant dès qu'il atteint l'âge de 13 ans. Par ailleurs, le délai permettant l'acquisition par mariage est ramené à un an.

**RC (AVEC AFP TÉMOIGNAGES, LE FIGARO)**

# LA MAJORITÉ DES ÉLUS SATISFAITS

A MAORE, L'ANNONCE DE FRANÇOIS BAROIN A REÇU, DANS L'ENSEMBLE, UN ACCUEIL CHALEUREUX.

**ALI SOUF, MAIRE DE TSINGONI ET PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE MAYOTTE**

"Je souscris parfaitement aux récentes déclarations de monsieur François Baroin, notamment la rupture du lien automatique entre la naissance sur le sol français et l'acquisition de la nationalité française. Si cette réflexion sur l'aménagement du droit du sol semble choquer certaines parties de la classe politique nationale, elle paraît nécessaire pour la majorité des élus mahorais tant nous sommes convaincus que, constituant un élément fondamental dans la stratégie de l'acquisition de la nationalité française, ce droit du sol est incitatif pour l'entrée irrégulière des familles sur notre territoire."

**MOUNIROU AHMED, SECRÉTAIRE DÉPARTEMENTAL DU PS**

"Avant de s'occuper des étrangers, le gouvernement doit s'occuper d'abord des Mahorais qui ont toutes les difficultés du monde à obtenir la nationalité française."

**AHMED ATTOUMANI, SECRÉTAIRE DÉPARTEMENTAL DE L'UMP**

"Je soutiens la déclaration de François Baroin, seulement je suis sceptique quant à l'efficacité de l'application de la mesure. C'est peut-être une mesure parmi d'autres... Je ne suis pas du genre à penser que cette mesure va résoudre tous les problèmes liés à l'immigration."

**MANSOUR KAMARDINE, DÉPUTÉ UMP DE MAORE (qui a refusé de répondre à nos questions, il s'agit de déclarations faites dans la presse mahoraise)**

Il parle "de salut pour l'avenir politique, économique, et social de l'île, d'autant que le droit du sol - qui n'est appliqué à Mayotte que depuis quelques années- n'est pas dans la tradition mahoraise et a eu pour nous un effet catastrophique. La maîtrise de l'immigration clandestine est un enjeu majeur de la collectivité départementale de Mayotte où quatre personnes sur dix sont d'origine étrangère et clandestine. (...) Dans 10 ans il y aura plus de Français au titre de droit du sol que de Français originaires de Mayotte (...) Cette situation n'est connue et ne peut être tolérée dans aucune région du territoire national. Préoccupés, par l'ampleur du phénomène, les principaux élus de Mayotte ont, à la quasi-unanimité, élaboré des propositions adressées au gouvernement pour lutter contre cette immigration illégale. Il s'agit d'une part, de modifier les régimes de la reconduite aux frontières et de la délivrance de carte de séjours et d'autre part, de renforcer les moyens juridiques pour lutter contre les causes de l'immigration. (...) Mayotte est particulièrement heureuse de constater que le gouvernement reprend à son compte ces propositions salutaires. (...) Enfin, force est de rappeler que le droit du sol n'a jamais été appliqué aux Comores. Il est d'une

extension très récente à Mayotte et n'a pu acquérir la force nécessaire d'une tradition républicaine de sorte que les réactions exprimées au plan national sont en décalage avec les réalités du terrain mahorais."

**ADRIEN GIRAUD, SÉNATEUR APPARENTÉ UDF**

"Je pense que cette initiative est aujourd'hui bienvenue pour les Mahorais. L'équilibre budgétaire de la collectivité est menacé par les clandestins, je m'associe à 100% avec la position du ministre."

**COLLECTIF DROITS ET LIBERTÉS**

"Cette mesure ne ferait que retarder la crise qui couve. Le ministre de l'Outre-mer n'a rien compris. Cette mesure à court terme n'apportera aucune solution. Dans les 10 à 15 ans à venir, qu'est-ce que vont devenir les enfants qui vont naître et qui n'auront pas d'existence légale ? Ce qu'ils disent vouloir éviter va leur revenir à la figure comme un boomerang. Ces jeunes qui n'auront pas de papier tomberont sans doute dans la délinquance. L'annonce de François Baroin est inspirée par la haine de l'autre, nous ne pouvons que déplorer cette fuite en avant. Pourquoi une énième loi pour exclure ?"

PROPOS RECUEILLIS PAR NASSUF DJALANI

## Humeur vagabonde

DANS SON ARGUMENTAIRE EN FAVEUR DE L'ABOLITION DU DROIT DU SOL, Mansour Kamardine avance le fait que ce droit est "une extension très récente à Mayotte" qui n'est pas "dans la tradition mahoraise". Autrement dit : il n'est pas adapté à la société mahoraise, oublions-le. Soit. C'est une réalité. Tout comme est réelle la contradiction des discours du député. Depuis son élection, M. Kamardine ne cesse de sacrifier les traditions mahoraises (polygamie, port du boubou à l'école...) sur l'autel de l'intégration à la République. Il est ainsi devenu l'un des plus grands défenseurs de ce qu'on appelle le droit commun. Mais aujourd'hui, le voilà qui soutient le contraire : cette loi, pourtant l'une des plus importantes de la République, n'est pas adaptée à Maore, donc il faut l'ignorer. Alors quoi : on applique toutes les lois françaises à Maore ou pas ?

RC

# BOUTÉS HORS DU SYSTÈME

DANS TOUS LES DOMAINES, L'ÉTAU SE RESSERRE AUTOUR DES "CLANDESTINS". BIEN SOUVENT AU MÉPRIS DES DROITS DE L'HOMME.

LA SCÈNE SE PASSE À KAWÉNI, IL Y A QUELQUES JOURS. JE ME PRÉSENTE EN TANT QUE JOURNALISTE à un groupe de mères sans-papiers, accompagnées de leur(s) enfant(s), nés à Maore. Quelques pères sont là aussi. Tous sont désœuvrés : ils n'ont pas trouvé de place dans les écoles du village. Selon l'éducatrice, ils sont plus de 300 enfants dans ce cas, rien que pour Kawéni. Une source qui a tenu à garder l'anonymat, qui traite au quotidien ce problème, estime elle à "environ 2.000" les enfants non-scolarisés sur le grand Mamoudzou. Tous ou presque sont nés à Maore, de parents sans-papiers. Ce jour-là, ils sont une centaine. Au-delà de ces chiffres, le comportement de ces mères en dit long : elles viennent me voir, me montrent leurs papiers, leur nom, se bousculent pour raconter leur cas, pour montrer leur enfant. Le lendemain, c'est au tour des vendeurs ambulants, eux aussi sans-papiers, de se rassembler dans un lieu public, d'accepter les journalistes, les photos, et même de ne pas fuir lorsque huit policiers arrivent pour les faire déguerpir (lire p.14). Depuis deux ans que je travaille à Maore, je n'avais jamais vu ça. D'habitude, c'est un réflexe universel, les "clandestins" se cachent, surtout quand on brandit l'appareil photo. Aujourd'hui, ils se montrent. Ce changement de comportement n'est pas anodin. "Ils en ont ras-le-bol", explique une éducatrice ; "ils ont besoin de raconter leur cavalière" croit savoir un militant associatif. De dire leur vie de plus en plus difficile à Maore, de dénoncer ce qu'ils estiment être "une atteinte aux droits de l'Homme", dixit un père de deux garçons de 8 et 7 ans non scolarisés. De plus en plus nombreux (lire ci-contre), les sans-papiers, en grande majorité Comoriens, voient l'étau se resserrer autour d'eux. Inexorablement. Et ce dans tous les domaines.



Hamouro, le 27 octobre 2003. Le maire de Bandré et ses agents incendient des cases de sans-papiers.

Depuis six mois et la mise en place de la Sécu, ils doivent payer leurs soins. Mais bien souvent, ils se font refouler dès l'entrée des dispensaires par des agents qui estiment qu'ils n'ont rien à faire ici. "Les cas de sans-papiers qui n'ont même pas pu rencontrer l'infirmier sont très nombreux", assure l'un des responsables d'une association. Une sorte de barrage aux Comoriens est institué officieusement par une partie des agents mahorais. "On est obligé de se créer des réseaux avec certains médecins consentants pour qu'ils se fassent soigner". De nombreux médecins, opposés au paiement des soins, acceptent de faire des heures sup' pour soigner ces "intouchables". "Le problème, c'est que quand un médecin s'en va d'un dispensaire, le réseau est cassé", continue un travailleur social, qui craint des épidémies.

Ce barrage aux Comoriens se retrouve dans de nombreuses administrations. Dans les mairies, les déclarations de ce type : "Vous êtes Comoriens, vous n'avez pas à être là, allez-vous

SELON LE RECENSEMENT EFFECTUÉ PAR L'INSEE EN 2002 À MAORE, LES "ÉTRANGERS" REPRÉSENTENT 34% DE LA POPULATION, CONTRE 22% EN 1997, ET 14% EN 1991. ILS ÉTAIENT EN 2002 55.000 (SUR 160.000), PARMI LESQUELS L'ÉCRASANTE MAJORITÉ ÉTAIENT DES COMORIENS (96%). ENTRE 1997 ET 2002, 21.500 IMMIGRÉS (DONT PLUS DE 13.000 COMORIENS) SE SONT INSTALLÉS À MAORE, SOIT UNE MOYENNE DE 4.300 PERSONNES PAR AN.

en !" ne manquent pas, bien souvent au mépris de la loi, et sans que les responsables ne soient au courant. Quant aux demandeurs d'asile comoriens, ils n'ont même pas l'occasion de leur dossier, "ils sont refoulés dès la porte d'entrée", affirme un travailleur social. Dans le sport aussi, la clandestinité n'est plus acceptée. Dorénavant, un joueur ou une joueuse sans-papiers ne peut plus participer au championnat Excellence. C'est le cas de Fatima, joueuse de basket dans un club du centre, qui pouvait jouer l'année dernière, mais plus cette année. La raison : si le club gagne le championnat, il se rendra à la Réunion, mais ses joueurs "clandestins" n'obtiendront pas de visa.

L'ÉVOLUTION LA PLUS INQUIÉTANTE SE SITUE AU NIVEAU DE L'ÉDUCATION. Le sacrosaint principe de scolarisation obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans avec ou sans papiers, est bafoué depuis la rentrée, ce au niveau des plus hautes instances. "Les élèves sans papiers ont de plus en plus de difficultés pour s'inscrire aussi bien dans l'enseignement secondaire que dans l'école élémentaire", écrit le Syndicat national des enseignants du secondaire (Snes), rejoint dans cette analyse par l'ensemble des syndicats. Dans le primaire, il y a un double-barrage. A la mairie tout d'abord, où nombre d'enfants issus de l'immigration clandestine ne sont même pas inscrits - depuis quelques années, le président de l'Association des maires de Mayotte ne cesse de clamer qu'il ne faut pas accepter les enfants "clandestins", au mépris de la loi. Dans les écoles ensuite, au gré des directeurs et de leur avis sur la question. Certains n'hésitent pas à mettre en pratique le principe de la préférence nationale en inscrivant les Mahorais et en refusant, officiellement par manque de place, les "clandestins". Un travailleur social évoque ainsi

"une école de Mamoudzou où les classes ne sont pas pleines, mais dont le directeur refuse des enfants qu'on leur propose parce qu'ils sont sans-papiers". Cela dit, ce cas est rare : la plupart des classes sont surchargées. Jusqu'à présent, ce phénomène avait épargné le secondaire, du moins officiellement. "Les directives étaient orales, du vice-rectorat au principal", assure un enseignant. Ce n'est plus le cas. A la rentrée, une directive écrite a fait grand bruit. Elle recommandait la marche à suivre pour les élèves en situation irrégulière : passage en 2ème GT possible si moins de 18 ans ; passage en BEP seulement sur liste complémentaire ; passage en CAP en liste supplémentaire si plus de 18 ans ; pas d'accès possible en UFA... Autre "bizarrerie" dévoilée par un militant des droits de l'Homme : désormais, pour s'inscrire en 6ème, il faut que les parents présentent un RIB (relevé d'identité bancaire) : une mission impossible pour les sans-papiers. Bref, le vice-rectorat est en train, petit à petit, d'"écrémer" l'éducation (nous y reviendrons dans nos prochaines éditions). Ainsi, c'est l'ensemble du système en place à Maore qui rejette - bien souvent au mépris des lois françaises - les "clandestins", confinés dans leurs bidonvilles, à survivre tant bien que mal. "Quand on n'a ni école, ni moyens de se soigner, ni même de manger, que peut-on faire ?" s'inquiète un militant associatif. "Rejeter l'autre, c'est non seulement inhumain, mais c'est idiot", continue-t-il. "Car les gens sont quand même là. Que feront-ils dans quelques années, quand ils ne pourront plus rien faire ? Ils ne partiront pas, il ne faut pas rêver. Interdisez à un homme de travailler, de se soigner, de manger : que fait-il ? Il meurt à petit feu, mais lorsque la flamme commence à vaciller, il se révolte. L'instinct humain est comme ça."

RC



Samedi dernier, à la pointe Mahabou, Mamoudzou. Mradi Abdou organise le mouvement des marchands ambulants.

## “LA FORCE DE REGARDER L'AUTRE”

CONSEILLER GÉNÉRAL DE LA MAJORITÉ, CHIHABOUDINE BEN YOUSOUFFA APPELLE À LA RÉGULARISATION D'UNE PARTIE DES SANS-PAPIERS.

**Q**UELQUES TEMPS APRÈS LA POUSSÉE DE FIÈVRE AU MARCHÉ, Chihaboudine Ben Yousseuffa, membre de la majorité au Conseil général, replaçait la manifestation contre les vendeurs à la sauvette dans le contexte général de l'immigration clandestine et de la situation des sans-papiers à Maore. Tout en prônant la fermeté, le conseiller a appelé à une prise en compte de la diversité des situations humaines. *“Il faut que tous les textes en matière d'immigration appliqués en France, le soient aussi à Mayotte... La volonté du Conseil général c'est de s'approcher de la France”*, affirmait-il ainsi, avant d'ajouter : *“En réalité, il faudrait qu'on ait un peu plus de courage pour traiter le problème de l'immigration dans son ensemble, car il y a toute une frange de cette population qui est née ici, et qui ne peut pas voter, qui est exclue du système de protection sociale... Il ne faut pas oublier qu'il y a des Comoriens qui se sont battus pour Mayotte française. Il y a d'autres enfants qui sont nés à Mayotte mais dont les parents sont en situation irrégulière. Je crois qu'il y a un absence de courage pour dire qui est clandestin et qui ne l'est pas... Il faut se battre pour faire évoluer les mentalités.”* Chihaboudine Ben Yousseuffa est allé plus loin en remarquant qu'il existe *“un contexte d'extrême droite qui plane à Mayotte. Il faut prôner la cohabitation des peuples”*, a-t-il lancé. *“Il faut avoir la force de regarder l'autre, seulement les gens qui n'ont pas d'attache ici, il faut les renvoyer chez eux, ceux qui sont régularisables doivent l'être, ceux qui n'ont pas d'enfants ici doivent rentrer... Il faut un minimum d'ordre chez nous.”* Evoquant la coopération régionale, l'élu estime que *“le développement de Mayotte doit aller de pair avec le développement des Comores”*, et que *“cette coopération doit se passer entre nous, et non par l'intermédiaire d'émissaires de la France. Qui dit coopération dit partenariat... Il faut créer de l'espoir pour que les gens restent chez eux.”*

RECUEILLI PAR ND

# LES VENDEURS À LA SAUVETTE EN ONT RAS LA CASQUETTE

SAMEDI DERNIER, ENVIRON 60 MARCHANDS ANJOUANAIS ONT DÉCIDÉ DE S'ORGANISER.

ILS SONT JEUNES -MOINS DE 25 ANS POUR LA PLUPART-, ANJOUANAIS - “À 100%”, disent-ils-, et vivent de la vente de bricoles autour du marché de Mamoudzou. Samedi dernier, une soixantaine de marchands ambulants sans-papiers ont marché ensemble jusqu'à la pointe Mahabou, à Maore, où ils se sont assis sous les arbres pour discuter. *“Tout le monde n'est pas là. En réalité, on est au moins deux fois plus nombreux”*, a assuré Mradi Abdou, le vingtaine, leader du groupe. Las des violences que, selon eux, des policiers leur font subir lors des arrestations, les vendeurs à la sauvette veulent demander *“un consensus avec les autorités mahoraises ou françaises”*. Ces garçons en tee-shirts et casquettes, venus de Ndzuani pour gagner quelques sous ne contestent pas l'illégalité devant l'administration française de leur présence sur l'île. *“La loi dit de nous renvoyer chez nous”*, admet Mradi. *“D'accord, qu'ils renvoient les étrangers chez eux. Mais qu'ils nous traitent comme des étrangers en situation irrégulière, pas comme des gens qui ont commis un crime. Nous nous battons pour ne pas voler.”*

Tous se plaignent de maltraitements que les policiers leur feraient subir après les arrestations. *“J'ai été frappé partout sur*

*le corps avec une matraque”*, affirme ainsi Ali Ahamada. *“Et quand j'ai demandé au policier pourquoi il me frappait, il m'a répondu qu'il avait une matraque. C'est tout.”*

Les vendeurs “clandestins” ont aussi exprimé leur désarroi face aux réactions de rejet qu'ils subissent sur l'île et à la précarité de leur situation. *“C'est juste pour montrer que nous ne savons pas comment faire pour vivre autrement”*, expliquaient-ils. *“Il ne faut pas négliger notre présence. Si nous sommes là, ce n'est pas pour le goût du plaisir.”* Plus âgé que les autres, un homme confie : *“Certains d'entre nous ont fondé une famille ici. Nous avons peur que si nous envoyons nos enfants aux Comores, leur vie soit compromise. Comment les éduquer là-bas ? Ils ont été habitués à vivre ici, à manger des yaourts...”*

*“Les gens disent que nous sommes des impolis parce que quand ils nous chassent, nous revenons”*, renchérit un jeune. *“Mais ce n'est pas de l'insolence. Juste une question de survie.”*

Sans autorisation légale de vendre leurs produits -qui leur sont fournis, affirmant-ils, par des commerçants dûment enregistrés- les vendeurs ambulants suscitent l'hostilité des gens du marché. *“Même si ce n'est pas officiel, nous voulons deman-*

*der au gouvernement de prendre une mesure en faveur de notre situation”*, indique Mradi Abdou. *“Si on avait le moyen de payer une sorte de patente, personne parmi nous ne refuserait. Par exemple, les mamans clandestines ne paient pas de patente mais chaque jour elle achètent un ticket pour vendre au marché. On aimerait faire pareil. On va écrire des lettres aux autorités.”*

MAIS MRADI EST INTERROMPU PAR L'ARRIVÉE DE HUIT POLICIERS armés de matraques qui entourent ses congénères. Après un moment de panique, les vendeurs décident de rester assis dans l'herbe. S'ensuit un long dialogue entre le meneur des marchands et le chef des policiers. *“On nous avait dit qu'ils s'étaient rassemblés pour aller incendier le marché ou frapper la Police”*, indique

celui-ci. *“Mais ce n'est pas le cas. Comme ils n'ont pas d'autorisation de la préfecture pour se rassembler en lieu public et qu'ils ont terminé leur réunion, je leur ai quand même demandé de s'en aller.”*

Les coups et “tortures” dont se plaignent les marchands ? *“Je vais transmettre à mon supérieur. Mais je m'occupe des contrôles d'identité et nous ne frappons jamais personne. Il arrive seulement qu'il faille maîtriser la personne si elle se débat. Peut-être qu'ils disent ça pour qu'on les laisse vendre.”*

Aussi vite qu'ils sont venus, les jeunes marchands traversent la pointe Mahabou en groupe compact. Pour cette fois, ils ont obtenu ce qu'ils demandent : *“Être traités comme des humains, pas comme des animaux.”*

LISA GIACHINO

## Les marchands officiels excédés

IL Y A PRÈS DE TROIS SEMAINES, LES COMMERÇANTS DE LA PLACE DU MARCHÉ ont bloqué les rues de Mamoudzou pour dénoncer *“la concurrence déloyale de la part des immigrés clandestins”*, qui, à proximité de leurs stands, proposent aux passants, *“bien avant qu'ils n'entrent dans le marché, toute une brochette de produits bradés, alors que nous les proposons dans nos magasins”*, expliquait alors une marchande en colère. Les commerçants ont exigé une action des élus du Conseil général, qui ont envoyé une délégation auprès de la préfecture. *“Depuis cette entrevue, il y a une présence accrue de policiers sur la place du marché pour ne pas avoir les vendeurs clandestins à proximité des marchands”*, assure Chihaboudine Ben Yousseuffa (lire ci-contre), président de la Commission des finances et des aides aux communes de l'assemblée de l'île.

# DESTINATION TOWNSHIPS

QUI AURAIT PU CROIRE IL Y A QUELQUES ANNÉES QUE DES TOWNSHIPS SUD-AFRICAINES ACCUEILLERAIENT UN JOUR DES TOURISTES ÉTRANGERS ? C'EST POUTANT LE CAS. REPORTAGE.

**C'**EST LA PREMIÈRE CHOSE QUI SAUTE AUX YEUX à l'atterrissage sur l'aéroport du Cap. Un canevas rectiligne de milliers de maisons identiques, prolongé par des bidonvilles tentaculaires: c'est Khayelitsha, la plus grande township de l'agglomération. Township, littéralement "commune noire", nom générique de ces ghettos implantés en périphérie des grandes villes sud-africaines par le régime de l'apartheid, et où vit toujours une grande partie de la population noire et métisse du pays. Ces lieux réputés dangereux et inaccessibles aux étrangers sont pourtant devenus récemment une destination à part entière pour touristes désireux de découvrir le vrai visage de l'Afrique du Sud actuelle. Au Cape Town Tourism, parmi les dépliants vantant la beauté de la Montagne de la Table et du Cap de Bonne Espérance, fleurissent des dizaines de brochures multicolores proposant des excursions et des activités dans les townships. Pour Mariette Du Toit, qui dirige l'agence, cette expansion récente de l'offre répond à une nette augmentation de la demande sur les trois dernières années: près de 10% des touristes qui visitent le pays aujourd'hui se rendent dans une township. Le besoin de briser les clichés, et le désir de comprendre la réalité quotidienne de la nation arc-en-ciel de l'après apartheid, semblent être les motivations de la plupart des visiteurs: "Ça m'a ouvert les yeux: avant je paranoiais en pensant à ce que j'avais lu dans les médias chez moi", affirme une touriste attri-

chienne à son retour d'une journée dans le quartier de Tanga. Les professionnels poussent eux aussi dans le sens d'un tourisme responsable et respectueux. "Comme un caméléon, nous allons vous faire sentir comme un habitant du township": telle est la devise du

**"LES SEULS BLANCS QUI VENAIENT, C'ÉTAIT LA POLICE !"**

Chameleon Tour, qui propose des visites de près de huit heures dans un de ces quartiers, avec déjeuner chez l'habitant ou visite d'une école. Après avoir travaillé pour un petit tour opérateur, Thabiso Xabela, le fondateur du Zibonele Tours (qui signifie "Voyez de vos propres yeux"), a monté sa propre structure en 2003. L'affaire est devenue prospère. Thabiso explique son succès par le fait qu'il est originaire d'une township: "On en avait assez des safaris photos menés par des gens qui ne connaissent pas le quartier."

**POUR VUYO MARUBELELA, AMENER LES TOURISTES** dans ces zones tient autant du sacerdoce que du business. Ce père de famille costaud s'est battu durant sa jeunesse contre le pass law, ces lois parquant les Noirs sud-africains dans les townships ou dans les Bantoustans, zones reculées et attribuées aux populations sur des critères ethniques. Ouvrir ces ghettos sur l'extérieur relève donc pour lui d'une nécessité: "Vous savez, le tourisme c'est nouveau pour nous. Ici, il y a peu, les seuls Blancs qui venaient, c'était la police!" En août, Vuyo a ouvert le premier Backpackers (Auberge de Jeunesse) de Khayelitsha. "Pour



moi c'est important que des gens de différents pays puissent partager la même chambre." Les quatre modestes dortoirs se situent à l'intérieur même de la maison de Vuyo, elle-même accolée au club de jazz qu'il a monté il y a six ans. Pour réaliser son rêve, Vuyo a délaissé sa trompette et retourné ses manches: "Je savais que le business ne viendrait pas à moi, alors j'ai été le chercher." Comme lui, Florence Bunthu est prête à faire des sacrifi-

Dans l'un des townships du Cap, à l'extrême sud de l'Afrique du Sud.

ces pour pouvoir ouvrir en septembre son Bed and Breakfast. Sur fonds propres, elle a transformé sa maison, située à cinq minutes de l'aéroport, en chambre d'hôte de luxe, avec terrasse, jacuzzi, salon privé et tarifs à l'avenant. Pour elle, malgré l'impressionnant système de sécurité déployé, "le quartier n'est pas plus dangereux qu'un autre". Elle rêve que son établissement devienne vite "un pied à terre pour businessmen".

**MALGRÉ TOUTES CES INITIATIVES, LE TOURISME** dans les townships reste un secteur encore marginal au sein de l'industrie touristique sud-africaine. Plusieurs facteurs concourent à cette fragilité. Le plus évident reste celui de la sécurité. Une étude menée par l'Université du Western Cape apporte d'autres réponses. Selon elle, le tourisme dans les townships serait toujours contrôlé à près de 90% par des tour opérateurs étrangers à la communauté qui, elle, ne récolte que les miettes financières du passage des touristes. Ensuite, les entrepreneurs locaux auraient beaucoup à apprendre pour devenir compétitifs. Enfin, les townships manqueraient tout simplement de monuments touristiques. C'est pourquoi la ville du Cap a lancé cette année un projet nommé "township heritage", qui vise à identifier et mettre en valeur des sites historiques dans ces quartiers. En mai a ainsi été inauguré à Gugulethu un monument à la mémoire de sept jeunes du quartier. Ils étaient tombés en 1986 sous les balles de la police.

CLÉMENCE PETIT PERROT (SYFIA INTERNATIONAL)

## RAVALOMANANA L'AFRICAIN

Marc Ravalomanana a plaidé, mercredi dernier à la tribune des Nations unies, pour un "Plan Marshall" pour l'Afrique. Devant environ 150 chefs d'Etat et de gouvernement réunis au siège de l'ONU à New York pour le Sommet mondial 2005, le président malgache a appelé la communauté internationale à forger "une bonne feuille de route" pour aider les pays pauvres à sortir de la pauvreté. "Les objectifs du millénaire ne sont pas des objectifs isolés. Ils sont interdépendants. C'est la raison pour laquelle la coordination de toutes les mesures pour atteindre ces objectifs est vitale", a-t-il indiqué. Selon lui, les efforts de la communauté internationale en faveur des pays les plus pauvres doivent être doublés, "voire triplés".

## Bulletin d'abonnement

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

### JE M'ABONNE À KASHKAZI POUR

6 MOIS..... SOIT

- Ngazidja : 10 000 fc  
- Ndzuani, Mwali : 10 000 fc  
- Maoré : 39 euros  
- Réunion et France : 73 euros  
- Ngazidja : 20 000 fc  
- Ndzuani, Mwali : 20 000 fc  
- Maoré : 78 euros  
- Réunion et France : 145 euros

1 AN..... SOIT

### JE RÉGLE MON ABONNEMENT (POUR MAORÉ, LIRE À DROITE)

PAR CHÈQUE, à l'ordre de BANGWE PRODUCTION

EN ESPÈCES, nous contacter au 73 17 70

PAR VIREMENT BANCAIRE, sur le compte n° 0000121033400164KMF

Envoyez ce bulletin à : Kashkazi, BP 53 II, Moroni, Union des Comores

### Aux lecteurs de Maoré

Vous êtes nombreux à nous demander comment s'abonner depuis Maoré. Voilà donc la marche à suivre :

- 1) Remplissez ce bulletin, ou écrivez vos coordonnées sur papier libre
- 2) Envoyez-le, accompagné du règlement, à l'adresse suivante : Kashkazi, 28, rue des Cent Villas, Mamoudzou
- 3) Concernant le règlement, trois possibilités : en espèces : par chèque, à l'ordre de Rémi Carayol ; par virement bancaire, sur le compte n°00332001677

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous poser des questions à : kashka2005@yahoo.fr

## Kashkazi en ligne !

Vous habitez Marseille, New York, Majunga ou St-Denis de la Réunion et vous souhaitez recevoir *Kashkazi* en temps réel ? Vous vivez à Moroni, Mustamudu, Mamoudzou ou Fomboni et vous désirez être sûr de trouver *Kashkazi* à votre bureau le jeudi matin ? C'est désormais possible !

Nous vous proposons un abonnement en ligne au journal, qui arrive dans votre boîte e-mail tel qu'il est imprimé (la même maquette, les mêmes articles, les mêmes photos, les mêmes publicités), en format PDF, ce dès le jeudi matin, avant 7 heures.

Un clic, et les 20 pages de l'hebdomadaire de l'archipel des Comores s'affichent sur votre écran. Vous n'avez alors plus qu'à imprimer ou à lire sur votre ordinateur.

### TARIFS :

**6 mois : 10 000 fc (Union des Comores) / 35 euros (Maoré, France, Monde)**

**1 an : 20 000 fc (Union des Comores) / 70 euros (Maoré, France, Monde)**

Pour vous abonner en ligne, rendez-vous sur [www.kashkazi.com](http://www.kashkazi.com)

# gros plan

CES HAUTS LIEUX DU PATRIMOINE COMORIEN À SAUVER

la medina de Mutsamudu (1/5)  
la Chambre des députés à Moroni (2/5)  
les machines de tissage de Combani (3/5)  
les archives radiophoniques de Radio Comores (4/5)  
l'habitat traditionnel de Mwali (5/5)

DANS L'ARCHIPEL, NOMBREUX SONT LES LIEUX OU LES DOCUMENTS CHARGÉS D'HISTOIRE À TOMBER EN RUINES. KASHKAZI EN A CHOISI CINQ D'ENTRE EUX, ET LANCE UN APPEL : "SAUVEGARDONS-LES !"

## PIERRES NOIRES ET CHARPENTE MÉTALLIQUE

AU CARREFOUR DES DEUX PRINCIPAUX AXES ROUTIERS DU CENTRE DE MORONI, face à la Place de l'indépendance et juste avant de déboucher sur la baie aux boutes, se dresse la Chambre des députés. La toiture est effondrée, laissant voir une armature métallique qui fait sans doute la particularité de ce bâtiment historique. Un court escalier longe la véranda qui ouvre sur la salle de délibération, un hémicycle grand de 132 m<sup>2</sup>. Derrière, le bâtiment se prolonge vers la mer sur 20 mètres par des bureaux en parpaings qui, suite à la rupture de la structure architecturale, ressemblent à des rajouts. Le seul point reliant ces deux parties distinctes est l'armature métallique, qui soutient l'ensemble.

AUCUNE TRACE DES PAROIS VITRÉES QUI LAISSAIENT entrer la lumière du jour à l'intérieur de l'hémicycle. Toutes ont explosé avec le temps où ont été pillées, comme le mobilier intérieur qui s'est volatilisé. Seuls les larges murs en pierres noires ont résisté à l'œuvre de destruction de la nature et des hommes. Des taches bleu marine, restes de la peinture murale, dessinent une mosaïque aux formes irrégulières. Au fond, sur un mur, on peut lire encore "1959", date de la livraison de la première Chambre des députés de l'archipel des Comores, alors territoire français d'outremer doté d'un gouvernement local.

La réhabilitation entreprise par le gouvernement de Ngazidja n'a pas modifié la structure originelle. "On a juste relevé le sol qui était incliné", explique le chef de chantier. Le bâtiment disposera d'un plafond sur la façade extérieure qui en était dépourvue. Le sol de l'hémicycle sera carrelé. Quarante et un députés élus dans les quatre îles des Comores ont siégé dans cette enceinte qui fut "le siège d'une vie parlementaire intense et passionnée" jusqu'en 1975, racontent des témoins. C'est ici que 36 députés sur 41 ont voté pour l'indépendance des Comores.

KES

# LE SYMBOLE DE LA NATION DEVIENT CELUI D'UNE ÎLE...

LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DES COMORES EST LE DERNIER MONUMENT NATIONAL. JUSQU'À QUAND ?

DÉLABRÉE, LAISSÉE À L'ABANDON, LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DES COMORES surgit de ses ruines. Si tout va bien, les travaux de réhabilitation engagés par le gouvernement de Ngazidja seront terminés avant la fin de l'année. Mais cette réhabilitation n'est pas celle de la mémoire. Au contraire, on sauve les murs de la Chambre des députés pour la vider de sa valeur symbolique. "Le haut lieu" de la proclamation de l'indépendance deviendra l'exécutif d'une entité insulaire. Un paradoxe. Encore un, qui en dit long sur le sens que l'on donne aux valeurs et aux symboles de la nation que l'on dit défendre. En 30 ans, l'emblème national a été retouché quatre fois. L'hymne du pays est l'air le moins connu des citoyens. Même la commémoration de l'Indépendance est sujet à polémique. Aucun autre symbole ne fédère les Comoriens. La trouvaille séparatiste est venue ajouter un peu plus de confusion dans cette terrible entreprise de brouillage des repères identitaires. Après la disqualification des hommes, le nettoyage des symboles est-il volontaire ou l'œuvre de l'inconscience?

Ce n'est pas faute de débat et de mobilisation pour faire de cet hémicycle -le seul et unique monument historique national dont on peut encore se targuer- un lieu de la mémoire comorienne. Des militants asso-



L'hémicycle de l'assemblée, avant les travaux de réhabilitation.

PHOTO : HACHIME ABDÉRHÉMANE

ciatifs ont pris ce dossier en mains. Après plusieurs actions de sensibilisation envers les différentes couches de la population, ils ont réussi à convaincre de l'importance "d'un projet de réhabilitation en vue de faire un Musée des institutions politiques et des arts contemporains des Comores avec un auditorium, une médiathèque constituée des enregistrements des débats et au-

res discours marquant la vie politique des années pré et post indépendance, une photothèque, une galerie d'art, une salle polyvalente" indique Ahmed Ouled, à l'origine de la Fondation pour la préservation du patrimoine. Mais l'engagement sera de courte durée. Faute de pouvoir mobiliser rapidement les moyens d'une telle entreprise, le gouvernement de Ngazidja, qui a

soutenu l'idée d'une réhabilitation s'est saisi du projet. Il a trouvé les moyens de réaliser les travaux, en ayant recours pour une partie à l'aide internationale. Mais pas pour ouvrir un musée...

AU PROJET INITIAL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, les autorités ont privilégié les intérêts insulaires et décidé de faire siéger dans la Chambre des députés des Comores réhabilitée, l'Assemblée de l'île autonome de Ngazidja. Comme pour se donner bonne conscience, les artisans de ce déni de mémoire affirment qu'ils ont "respecté le plan original du bâtiment", comme le soutient le président de l'Assemblée de Ngazidja. L'architecture (lire ci-contre) est en effet maintenue, mais la valeur symbolique n'y est pas.

"Certains se demandent à tort ou à raison si, dans les conditions actuelles, c'est l'endroit approprié" s'interroge Hachim Abdérhmane, un militant associatif. Pour Ahmed Ouled, l'auteur du projet de musée "accepter de réhabiliter le bâtiment et l'épargner d'une destruction qui était inéluctable est déjà un pas". L'Etat à qui appartient le bâtiment a sans doute préféré laisser faire que prendre le risque d'un nouveau cli-vage Union/île. Personne ne veut sacrifier ses intérêts immédiats pour la postérité.

KAMAL'EDDINE SAINDOU

## 6 JUILLET 75 : LE VENT DE L'INDÉPENDANCE

SAANDI ABDOU MKOUD EST ÂGÉ DE 71 ANS. EN 1975, CE DÉPUTÉ DE L'OPPOSITION AU PRÉSIDENT ABDALLAH VOTE POUR L'INDÉPENDANCE AVEC BEAUCOUP DE RÉSERVES. RÉCIT D'UNE PROCLAMATION HISTORIQUE... ET EXPÉDITIVE.

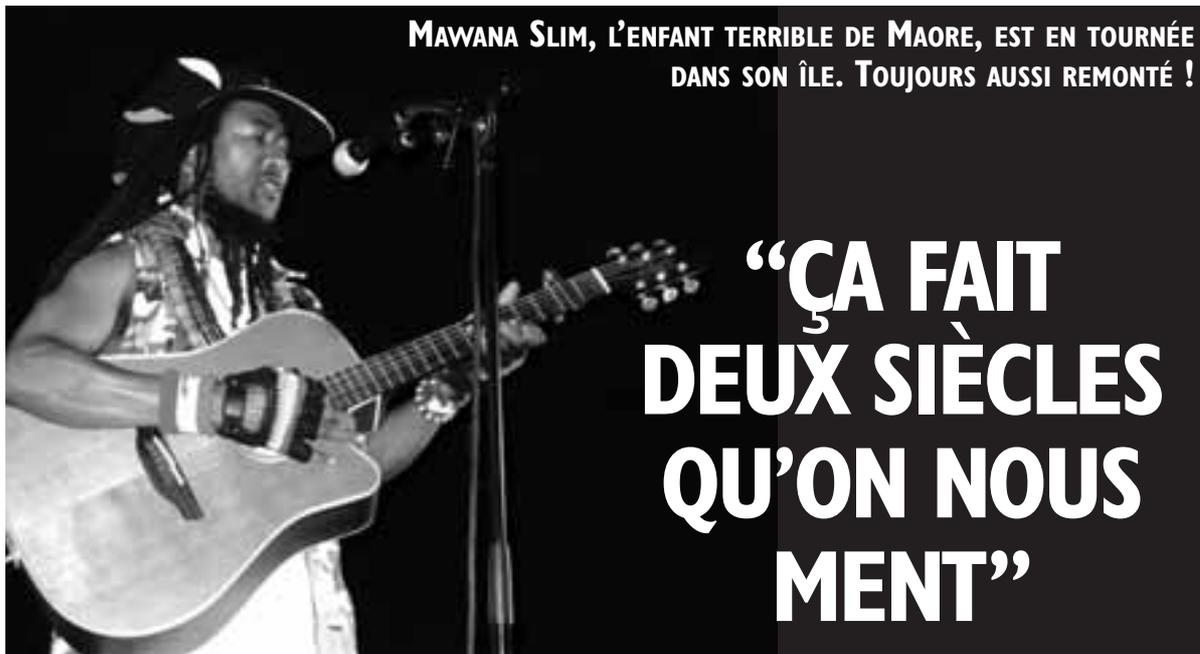
L'HISTOIRE EST-ELLE UNE SUCCESSION DE FAITS INATTENDUS ? RIEN EN TOUT CAS N'INDIQUAIT QUE LE DIMANCHE 6 JUILLET 1975 allait entrer dans l'histoire mouvementée des Comores comme le jour de leur accession à la souveraineté nationale. Saandi Abdou Mkoud faisait partie des 41 députés de la Chambre qui ont voté pour l'indépendance. Représentant de l'opposition, il n'était -avec son collègue Madi Mouigni- ni d'accord avec le projet de l'indépendance immédiate du président Abdallah, ni au courant de ce qui aller se passer ce 6 juillet. "Ce dimanche après-midi, j'étais dans une réunion de l'opposition où l'on discutait justement de la position à adopter sur ce débat s'il arrivait à la Chambre des députés". Mais pendant que les leaders du Front Uni -formations de l'opposition- se concertaient, les députés de la majorité réunis autour du président du Conseil du gouvernement Ahmed Abdallah, mettaient au point leur projet de proclamation de l'indépendance. Autour de la Chambre des députés, une foule nombreuse s'était rassemblée pour assister à

l'événement historique. Officiellement, aucun appel n'a été fait. "Seules des rumeurs annonçaient que le président Abdallah allait déclarer l'indépendance" raconte S. Abdou. La nouvelle de cette mobilisation populaire est prise au sérieux par l'opposition, toujours réunie en conclave. "Nous avons allumé la radio pendant que nous discutions. Et nous avons entendu feu Ahmed Dahalane, président de la Chambre, appeler un à un les députés à passer au vote" poursuit le député de l'opposition. C'était un moment difficile, se rappelle l'élu, qui devait décider immédiatement de l'attitude à adopter. "J'ai dit qu'il fallait aller voter pour ne pas être lynché par les Comoriens, qui ne comprendraient pas qu'un élu du peuple ne vote pas pour l'indépendance de son pays. Ce n'était pas le moment de chercher à expliquer que le pays n'était pas encore prêt". Saandi Abdou n'a pas hésité un instant. "J'ai pris la veste de mon ami Abbas Djoussouf puisqu'on se trouvait chez lui et on est parti avec Madi Mouigni". Lorsque les deux élus de l'opposition sont arrivés à la Chambre, les députés s'étaient déjà exprimés en

faveur de l'indépendance. "A notre descente de voiture, la foule en effervescence nous a hué et traité de tous les noms. Nous sommes entrés quand même. La salle était pleine. Toutes les personnalités que comptait le pays à l'époque avaient pris place dans l'amphithéâtre, y compris un des conseillers je crois, du Commissaire de la République. Seuls manquaient à l'appel les cinq députés maorais, Mohamed Djaffar et Mohamed Ahmed. Ces deux derniers avaient laissé une procuration, je crois". Mais une fois installé, le président Abdallah interrompt la séance et tend le micro au député Saandi Abdou. "J'ai compris qu'il l'a fait pour connaître la position du Front Uni. J'ai pris la parole et déclaré ceci : "Nous-opposition- sommes des indépendantistes. Mais monsieur le président, ce n'est pas le moment. Vous engagez votre responsabilité et devez assumer les conséquences". Le représentant de l'opposition a voté pour l'indépendance. En revanche, il a boudé la coordination nationale pour accompagner le nouvel Etat.

KES

**MAWANA SLIM, L'ENFANT TERRIBLE DE MAORE, EST EN TOURNÉE  
DANS SON ÎLE. TOUJOURS AUSSI REMONTÉ !**



**“ÇA FAIT  
DEUX SIÈCLES  
QU'ON NOUS  
MENT”**

**A**PRÈS AVOIR DONNÉ TROIS CONCERTS À MAORE voilà deux semaines, Mawana Slim devrait précéder Alpha Blondy sur la scène d'Hamjago début octobre, à l'occasion du Utamaduni vibration festival -s'il a lieu, après avoir été reporté à deux reprises. Entre temps, celui qui n'hésite pas à critiquer l'action de la France (où il vit) dans son île, mais aussi dans le monde entier, nous a accordé un entretien en compagnie de sa femme. Sans concessions.

#### Comment a-t-on réagi à votre arrivée à Maore ?

Il y a eu une très bonne réaction du public, les gens connaissent mes textes, ils me trouvent fidèle à moi-même. Il y a également des gens qui sont bornés, qui ne comprennent pas notre démarche, qui nous reprochent les thèmes de nos chansons. Notre discours dérange. "War for Oil" est sorti en décembre 2004, les gens ont eu le temps d'apprécier l'album. Il dénonçait l'invasion de l'Irak par l'impérialisme américain. Mais il s'en prend également à l'ingérence des grandes puissances, qui ne se gênent pour faire et défaire les gouvernements dans le sud. Et les impérialistes ont le culot de traiter ces régimes d'Etats voyoux. Ce sont plutôt les "grands de ce monde" à commencer par les Etats-Unis qui sont des Etats voyoux, avec la plus grande organisation du crime organisé.

#### Vos thèmes sont toujours les mêmes, mais la musicalité s'est beaucoup enrichie d'autres sonorités ?

C'est vrai que ce que je faisais il y a 10 ans a beaucoup évolué par rapport à ce que je fais maintenant. Je suis parti de

Mayotte en 1996, avec ma petite expérience d'insulaire pour aller à la rencontre du monde. J'ai fait des rencontres d'autres artistes, j'ai beaucoup écouté aussi ce que faisaient les autres, et je me suis nourri de toutes ces influences.

#### Qu'est-ce que vous dites dans vos chansons ?

Nous dénonçons la misère et le racisme qui rongent les gens dans ce pays. On nous dit que nous sommes en France, avec les slogans qui vont avec, Liberté, Egalité, Fraternité, mais ça fait près de deux siècles que l'on nous ment. Il y a contradiction entre les discours et la réalité. Je refuse de vivre dans un semblant d'opulence alors que l'on n'est pas libre. Je ne suis pas fier d'être français, quand je vois la condition qui est faite aux Comoriens ici, que ce soit aux Mahorais ou aux originaires du reste de l'archipel. On fait croire aux Mahorais qu'ils sont français, mais ils ne sont que des Français de seconde zone. S'ils étaient bien chez eux, pourquoi partent-ils par charters entiers pour La Réunion ou la métropole. C'est tout simplement parce que la condition qui leur est faite ici n'est pas digne. Alors ils partent. Et puis pour les cousins du reste de l'archipel, c'est le racisme qui les guette quand ils viennent ici. Il y a quelques années, les gens se visitaient dans leur île respective sans qu'il y ait tout ce climat de suspicion, de méfiance, de haine. La France veut transformer Mayotte et les Mahorais. Il faut que mes compatriotes arrêtent de se voiler la face. Le développement que nous a promis la France n'est pas au rendez-vous. Rien n'est fait pour les Mahorais. D'ailleurs, on l'a

compris depuis longtemps, la France n'est pas là pour les beaux yeux des Mahorais, sa présence ne s'explique que par la défense de ses propres intérêts. J'appelle à une prise de conscience de tous les Comoriens, je dis COMORIENS parce que les gens se braquent ici, quand on dit qu'ils sont Comoriens.

#### Quelle est, selon vous, la mission du reggae ?

Le reggae est une musique

revendicative, rebelle. C'est pour ça que l'on fait du reggae, c'est parce que c'est une musique internationale, nous voulons parler au monde, nous voulons aller à la rencontre du monde. Nous avons un message fort à faire passer. Un message positif, et nous allons droit au but, loin de la langue de bois des politiciens. Le reggae appelle à une prise de conscience, le reggae est notre instrument de guerre pour reconquérir notre dignité, car nous avons ici une

richesse culturelle à défendre. Nous devons cesser de nous entretenir ici, ou sur l'Afrique continentale, car pendant que nous nous entreprenons les grandes décisions se prennent sans nous. Au lieu d'accompagner une jeune république à s'en sortir, la France continue à diviser. La décolonisation française, où qu'elle soit, a raté. Il faudrait que "la patrie de la liberté" s'inspire de la décolonisation anglaise.

RECUEILLI PAR NASSUF DJAILANI

#### “L'ÉCOLE DE BANGANO”, SUITE

La semaine dernière (lire Kashkazi n°7), nous avons omis de signaler que la pièce "L'école de Bangano", représentée vendredi 9 septembre à l'Alliance franco-comorienne de Moroni, était jouée par la troupe Les Enfants du théâtre et avait été mise en scène par Salimo Maoulida. Toutes nos excuses.

**Au paradis des livres**  
**Librairie - Papeterie - Jouets - Bureautique**

Pour votre rentrée scolaire nous vous proposons des tarifs défiant toute concurrence

Rue Ahmed Djoumal Ambassadeur B.P. 1628 Moroni  
Tél: +269 75 22 00 E-mail: sp4@comorestelecom.km



Des producteurs de lait, dans le Nyumakele, goûtent le fruit de leur travail. Cela fait trois ans que le projet de laiterie est né dans cette région très pauvre de Ndzouani.

LA MAIRIE DE MUTSAMUDU FERMÉE

La mairie de Mutsamudu est restée porte close la semaine dernière, en signe de protestation des élus contre l'arrestation d'un conseiller municipal. L'affaire remonte à début septembre : les quartiers de Shiwe et Hampandre sont alors dépourvus d'eau depuis cinq jours. Après enquête, le conseiller municipal résidant à Shiwe, Kassim Halidi, constate que le problème venait de l'hôpital. Car le réseau qui alimente les quartiers cités plus haut est connecté sur le même réseau que l'hôpital et par besoin croissant d'eau, Abdillahi Sidi, le directeur du CHR, aurait coupé l'eau de Shiwe et Hampandre pour brancher ces quartiers à un ancien réseau vétuste sans demander l'avis de la mairie. Quelques échanges de propos désobligeants ont envenimé la situation. Le samedi, Kassim Halidi avec deux policiers municipaux et un plombier ont tenté d'aller rétablir l'eau mais les autorités de l'hôpital leur ont barré l'accès sur ordre du maire. Il y aurait eu par la suite des menaces par arme blanche selon la direction de l'hôpital, qui a porté plainte contre Kassim Halidi pour diffamation publique, menace par arme blanche et détérioration de bien public. Ce dernier a alors été arrêté par la gendarmerie. Alertés, les habitants de Shiwe ont tenté de le libérer, en vain. Bilan : un élu emprisonné, puis libéré tard en fin d'après midi mardi dernier ; la mairie de Mutsamudu fermée et la population de Shiwe en effervescence.

# QUAND LE NYUMAKELE JOUE LES VACHES À LAIT

SITUÉ DANS LA RÉGION LA PLUS PAUVRE DE NDZUANI, LE VILLAGE DE M'REMANI ACCUEILLE UNE ASSOCIATION QUI SE BAT POUR RENTABILISER LA PRODUCTION DE LAIT.

**T**ERRE DE MISÈRE, TERRE SURPEUPLÉE, TERRE D'ORIGINE DE CENTAINES D'ÉMIGRÉS qui viennent échouer sur les côtes de Maore ou d'ailleurs, le plateau du Nyumakele, à Ndzouani, est aussi l'un des greniers des Comores. M'remani, l'un des principaux villages de la région, connaît ce paradoxe. Entre cultures fourragères, plantations vivrières et production de lait, le bourg essaie de tirer son épingle du jeu. "M'remani est le poumon économique du Nyumakele", déclare même un ancien ministre de ce village devenu le grand marché de la région. Et pour cause : c'est d'ici que provient le célèbre "lait anjouanais, différent de celui importé d'Afrique de l'est, et qui coûte moins cher mais est de qualité égale. Demandez aux connaisseurs de la Grande Comore car ils sont tous unanimes que le lait de Ndzouani, celui qui vient du terroir, est le meilleur !", s'enthousiasme Mohamed Toybou, président de Neema qui lidzia la Nyumakele. Créée en 2003, cette association d'éleveurs a ouvert une laiterie pour améliorer la commercialisation du blanc breuvage. Située à la limite sud du village, celle-ci occupe une partie des locaux de l'ancien

projet agricole Cader de M'remani. Un ensemble de quatre pièces avec laboratoire de contrôle, espace de pasteurisation, chambre froide et bureau. Trois ans après la naissance de l'association, une Assemblée générale a eu lieu samedi dernier en présence de 107 éleveurs. Une longue réunion qui a permis d'aborder les difficultés auxquelles est confrontée l'association et d'étudier les moyens d'y remédier.

EN EFFET, APRÈS AVOIR SUSCITÉ DE GRANDS ESPOIRS, Neema ya lidzia la Nyumakele a perdu en crédibilité. "Les débuts de Neema n'ont pas été reluisants", reconnaît d'ailleurs Mohamed Toybou. "Il y a eu beaucoup de problèmes, de promesses non tenues, de manque de transparence sur la gestion de la laiterie qu'on a fini par résoudre." Aujourd'hui, des questions se posent et les 150 membres des débuts ne sont plus que 80 pour la simple raison qu'à présent, certains

éleveurs préfèrent contrôler eux même la chaîne de production et de vente du lait. Adhérent à l'association, Soifi Ousseine se demande ainsi s'il est toujours sage de faire confiance à la filière : "Au début on croyait s'enrichir grâce à

la laiterie. Aujourd'hui, j'ai l'impression que le projet qui devrait être pour nous les éleveurs est dirigé par les gens de Initiative Développement (l'ONG qui assiste l'association Neema dans le cadre du programme d'appui aux éleveurs laitiers du Nyumakele, ndlr), qui veulent tout faire à leur convenance. Ils négocient à notre insu. Nous ne gagnons rien du tout. Chaque bilan est catastrophique, il n'y a toujours pas de bénéfice. Il a fallu attendre cette année pour voir un signe de rentabilité." Pour Y. Combo, un autre éleveur, "vendre directement aux collecteurs de Ngadzija qui font le déplacement ici, me permet de gagner le double de ce que l'association Neema propose. Je ne vois pas pourquoi je m'entêrerais à envoyer mon lait à la laiterie qui l'achète à trop bas prix, et à chaque fois on nous annonce des pertes."

UNE VISION DES CHOSSES QUE CÉLINE MARTIN, d'Initiative Développement, ne partage pas, soutenant l'idée que "certains éleveurs qui bénéficiaient de privilèges donnés par l'ancienne équipe écartée ont du mal à supporter les mesures draconiennes pour rentabiliser la laiterie." Toujours est-il que l'association n'a pour l'instant pas réussi à trouver un équilibre ●●●

## UN GÉNITEUR "BRUNE DES ALPES"

UN PROGRAMME D'INSÉMINATION ARTIFICIELLE AURA LIEU EN NOVEMBRE SUR 150 VACHES, AVEC UN GÉNITEUR DE RACE "BRUNE DES ALPES". RUSTIQUE, PEU FRAGILE, CETTE RACE A AUSSI L'AVANTAGE D'ÊTRE BONNE PRODUCTRICE DE LAIT, ET, EN SECOND LIEU, DE VIANDE. LE PLAN D'ACTION POUR 2005-2006 COMPREND PAR AILLEURS L'AMÉNAGEMENT DE TROIS CENTRES DE REPRODUCTION À KANGANI, M'RIOU ET COMONI, LA CONSTRUCTION DE RETENUES COLLINAIRES POUR L'ABREUVEMENT DES ANIMAUX, AVEC ÉVENTUELLEMENT DES ABRIS SERVANT D'IMPLUVIUM, L'AMÉNAGEMENT DE SOURCES D'EAU, L'AMÉLIORATION DES FOURRAGES, 125 CONTRATS D'AMÉLIORATION AVEC DES ÉLEVEURS, ET ENFIN UNE AUGMENTATION DE LA PRODUCTION ET UN DÉVELOPPEMENT DE LA COMMERCIALISATION DANS LE BUT DE RENTABILISER LA LAITERIE.

## Ça bouge sur le... Karthala, avec la JCI

LE TOURISME COMORIEN NE PASSERA PAS SEULEMENT PAR LE LITTORAL. Au blanc du sable et au bleu de la mer, la promotion de l'archipel a besoin d'ajouter le vert des montagnes. C'est ce qui a poussé les membres de la JCI (Jeune chambre économique des Comores) à se lancer à l'assaut du Karthala pour une opération de défrichage de l'une des pistes qui mène au célèbre volcan. L'opération menée dimanche dernier a mobilisé

300 personnes, essentiellement de Mkazi et Mavingouni, deux villages situés au pied du Karthala. Les amis de la nature ont été également de la partie. Des bras, une tronçonneuse et des coupe-coupe ont suffi pour défricher 4 km de piste menant jusqu'à "la Belvédère", une vieille cabane qui a servi longtemps de halte aux marcheurs avant d'entamer l'ascension du Karthala. "Ce travail a permis de rendre cette piste acces-

sible aussi bien pour les piétons que pour les véhicules. Cet aménagement représente un gain de temps important pour ceux qui veulent monter au Karthala" se félicite Kamal Abdallah, le président de la JCI. Cette action, qui devrait se poursuivre au cours des semaines à venir, s'inscrit dans une volonté de faire prendre conscience à la population du rôle qu'elle peut jouer dans la promotion du tourisme comorien.

●●● financier. Présentée chaque mois à un comité de pilotage composé des membres du Comité d'Administration de Nema et des partenaires, le résultat reste en effet négatif sauf pour les mois de mai et juin. Après une période de crise, la laiterie a repris ses activités en mars 2005 en acceptant seulement le lait des membres de Nema et en limitant à 50 litres par jour le niveau de collecte (pour assurer des débouchés). La collecte est ensuite montée jusqu'à 100 litres par jour en juin, puis est redescendue à l'époque des "je viens", car en cette période le marché informel atteint un pic malgré une hausse du prix d'achat aux producteurs. Le nombre d'adhérents a régulièrement augmenté depuis mars 2005. "Il faut reconnaître qu'il y a un écart entre la période de gestation du projet et sa pérennisation", admet Céline Martin. "Nous sommes confrontés à un problème de distribution que nous nous efforçons de résoudre. Parfois on est obligés d'injecter des fonds propres pour que le projet soit viable. Il va donc de soit que quelques éleveurs ne voient pas d'intérêt tout de suite."

**EN LANÇANT LA PRODUCTION DE YAOURTS, LA LAITERIE** s'est diversifiée pour répondre à la demande du marché anjouanais. "Nous vendons 50 % de la production à Ndzuani et 50 % à Ngazidja", indique Daniel Mouhidine, directeur nouvellement nommé. "Le marché mohélien reste très limité jusqu'à présent." L'association souhaite également développer sa commercialisation sur Ndzuani, notamment en améliorant l'emballage des yaourts, et à Ngazidja, en recrutant une personne chargée de développer les ventes. Une mission de l'association est partie en ce sens cette semaine à Moroni.

"Neema a été créée pour trouver une solution aux difficultés des éleveurs pour vendre leur lait sur le marché à un prix raisonnable", explique Mohamed Toybou. "Le prix d'achat du lait est aujourd'hui plus élevé" indique le président, qui ajoute que "les aides extérieures vont maintenant aux groupements et associations, d'où l'intérêt d'avoir une association qui fonctionne." Une assistance technique est également proposée aux éleveurs : distribution de plants de fourrages, conseils et aides pour l'aménagement des parcelles, formations, aménagements pour accéder à l'eau...

"La population de la région voit en ce projet un facteur développement et de lutte contre la pauvreté du Nyumakele, la région la peuplée des Comores qui se vide de sa population active à la recherche de survie", estime Mohamed Toybou. "Si on avait proposé ici trois initiatives pareilles, personne ne serait tenté de défer le grand océan", assure le président de Neema qui pense que "la période de stabilité se dessine lentement mais avec beaucoup d'optimisme" pour l'association.

Et Nils Clotteaux, d'Initiative Développement, de suggérer : "Les autorités doivent encourager ces efforts en contrôlant les importations de lait car c'est seulement à ces conditions que la production locale sera pérenne".

KAMAL ALI YAHOUA

## LES BOURSES SONT VIDES À N'TSAWENI

DEPUIS UN AN, LA MECK DU VILLAGE EST FERMÉE SUITE AU VOL DE SES FONDS.



Ali Moilimou devant le bâtiment clos de la Meck.

**A**N'TSAWENI, LES MAISONS INACHEVÉES SONT UN PEU PLUS NOMBREUSES QU'AILLEURS, et les cordons de la bourse un peu plus serrés. "Si vous entrez dans les maisons, vous ne trouverez pas 500 fc (1 euro) à emprunter", confie même un villageois. Et pour cause : voilà déjà plus de neuf mois que les adhérents de la Meck (Mutuelle d'épargne et de crédit ya Komor) n'ont pas accès à leurs économies.

Assise à côté de ses maniocs dans le petit marché -sous le bâtiment clos de la Meck-, Koko Laïla explique qu'elle a été obligée de s'endetter. "Mon argent est envolé", se plaint la vieille dame. "Je suis pauvre et ce n'était pas grand chose, mais c'était le fruit de mon travail. Depuis, j'ai dû faire des crédits auprès d'autres commerçantes. Je n'ai pas encore tout remboursé." Le manque de fonds se retrouve dans les activités : "Avant j'achetais plus, et j'avais du poisson. Avec l'argent que je gagnais, j'améliorais le commerce. Maintenant je ne travaille plus : je me balade."

Koko Laïla n'est pas la seule prise au dépourvu par la fermeture de la mutuelle. "Je suis obligé de servir les boullons", explique Papa Gilles. "Des gens de l'extérieur m'avaient envoyé de l'argent pour payer les écoles de mes enfants. Maintenant je suis obligé de faire avec mon petit salaire."

Hassani Ahameda, qui a milité pour la construction du bâtiment de la Meck, avait quant à lui ouvert des comptes à toute sa famille, "pour pousser les gens à s'y impli-

quer". L'argent qu'il avait réservé pour les études de son fils n'a pas pu être débloqué. "Il a eu le Bac cette année et le fait d'avoir un compte à la Meck offre des réductions sur les transports aériens", explique-t-il.

"Mais il faudra faire sans, comme il faut faire sans l'argent de ma femme. Heureusement, j'ai mon salaire versé à la BIC." Les associations villageoises aussi font partie des grandes perdantes de l'histoire. "Il y avait un compte pour le village et un autre pour les dons des expatriés", indique Hassani Ahameda. "En tout, une dizaine d'associations ont de l'argent à la Meck."

**POURQUOI CETTE CRISE ? EN NOVEMBRE 2004, LE BOURG** de N'tsaweni, situé entre Hahaya et Mitsamihuli, a vécu l'un des plus gros faits divers de son histoire. La Meck est alors toute neuve, construite par le village, inaugurée depuis un an et forte d'environ 400 adhérents. "Les gens en attendaient beaucoup, les exemples de Mitsamihuli et Ivembeni leur semblaient attirants", se souvient Hassani Ahameda. Comme dans tous les villages, la mutuelle est administrée par une cellule villageoise de bénévoles, sous la tutelle de l'Union des Meck. Seul une personne, la "caissière", est salariée. "Je faisais une vérification toutes les deux ou trois semaines", raconte Ali Moilimou, président du Comité de contrôle. "Le 24 octobre 2004, tout était normal. Quand j'ai voulu faire le contrôle suivant au mois de novembre, la caissière m'a dit

qu'elle avait un problème personnel. On a pris un autre rendez-vous mais elle a été malade. L'Union des Meck a alors pris la relève. Le 8 décembre, on s'est rendu compte que tout l'argent avait disparu."

### "C'ÉTAIT LE FRUIT DE MON TRAVAIL"

KOKO LAÏLA

La caissière, "trois gars du village" et un maître d'œuvre qui se serait enfui vers l'Afrique sont mis en cause dans l'affaire, de même qu'un complice qui leur avait loué une maison. "Il semble que l'employée s'est laissée

appâter par des voyous", explique Assoumany Aboudou, directeur de l'Union des Meck. Ceux-ci lui auraient proposé de gagner de l'argent en leur prêtant les billets déposés par les clients afin de les copier et de faire des faux. Finalement, l'argent n'est jamais revenu. "Environ 60 millions de fc (120.000 euros, ndlr) se sont volatilisés", affirme Assoumany Aboudou. Le 8 août, le tribunal a condamné les cinq accusés à des peines allant de 3 à 10 ans de prison et à payer 148 millions de fc (300.800 euros), correspondant à la somme volée, au préjudice moral et aux frais d'avocats. Tous ont fait appel.

En attendant ses sous, le village se remet doucement du climat de suspicion qui s'était emparé de lui. "Les gens croyaient que nous, les responsables du Conseil d'administration et de la cellule de crise qui s'est mise en place, étions complices des voleurs", se souvient Ali Moilimou. "Ils pensaient que les accusés allaient nous dénoncer. Ce n'est qu'une fois le jugement rendu qu'ils ont compris." **LG ET RC**

## Allahalele ! Gnamawiyi

Une nuit, un va-nu-pieds s'arrêta dans un village et frappa à la première porte venue.

- Pitié, je suis un pauvre voyageur, donnez-moi un peu à boire !

- Va-t-en, sale vagabond ! lui répondit-on.

Le va-nu-pied partit demander l'aumône à la deuxième case.

- Déguepdis d'ici ! entendit-il. Il alla de case en case, mais personne ne voulut lui offrir l'hospitalité. En effet, ce village était l'incarnation de l'avarice,

de la paresse, de l'orgueil, de la luxure, de l'envie et de la colère. Le vagabond allait quitter les lieux, quand il entendit une petite voix fredonner une berceuse. Il aperçut une vieille case éclairée par une petite lumière tremblante. Il s'approcha et demanda :

- Y a-t-il quelqu'un ici ?

Une vieille femme l'invita à entrer, lui servit un repas chaud, à boire et alluma un bon feu pour le réchauffer. L'homme la remercia et lui proposa :

- Femme, quitte ce village et viens avec moi !

Dès qu'ils tournèrent le dos au village, il commença à pleuvoir. Le vent se déchâna et les éclairs zébrèrent le ciel.

Toute la population se réveilla et courut dans tous les sens. Mais aucun ne put s'échapper, car la pluie inonda les maisons et emporta tous les villageois.

En réallité, ce va-nu-pied était un ange envoyé par Dieu. L'eau de pluie forma un lac. Il existe toujours sous le nom de Lac Salé ou Gnamawiyi, c'est à dire Mauvaise Chair, souvenir de ce village maudit.

D'après Salim Hatubou, Aux origines du monde, Fies France, 2004

# bahari



Vente de poisson sur la corniche de Moroni.

## Histoires de mer M'tsangadoua et ses esprits

M'TSANGADOUA, PETIT VILLAGE D'ORIGINE MALGACHE DU NORD DE MAORE, a grandi dans la crainte de son diable de mer. Nommée Loulou Rano ou Bibi Moucharaf (être touffu, couvert de cheveux), cette créature poilue et malveillante, à la tête encadrée de longs favoris, est selon la légende responsable de la mort d'un bambin, il y a bien longtemps. "Il se cachait dans le rivage et guettait les enfants qui venaient s'y baigner", dit-on au village. "Il suçait leur sang, mordait leurs yeux et laissait flotter le cadavre. C'est pour ça que Dadi Ketsi, une vieille dame, a pris l'initiative de pourchasser les enfants qui s'approchaient de l'eau en les fouettant avec des tiges de palmiers." Les esprits marins sont omniprésents dans la légende de ce village de pêcheurs. Longtemps, il a fallu se taire quand on approchait, en barque, d'un récif corallien sur-nommé Antsiraka Bé, ou Caheri Moutrou. "Sinon c'était la panique générale : de grosses vagues pouvaient déferler dans tous les sens, le vent tourbillonnant faisait chavirer le bateau et la mer engloutissait tout."

LG

## LA RUÉE VERS LES M'TSUMBUWU

**SIX MOIS PAR AN, LES PÊCHEURS DE MORONI CHASSENT EN ÉQUIPE LE "POISSON-AIGUILLE", UN MIGRATEUR QUI FAIT LEUR FORTUNE... ÉPHÉMÈRE.**

**L**A CHASSE AUX M'TSUMBUWU ET KULE EST OUVERTE À MORONI DEPUIS QUATRE MOIS... mais plus pour longtemps : le "poisson aiguille" est un saisonnier. Pour traquer ce "voyageur" qui passe six mois de l'année aux Comores, les pêcheurs basés sur la corniche s'organisent en équipe de dix. Matériel : une vedette motorisée, une pirogue à balanciers, un filet. Entre 4 et 5 heures du matin, deux hommes montent à bord de la pirogue tractée par la vedette. Trois plongeurs nagent en guettant les bancs de poissons-aiguilles. Lorsqu'ils en repèrent un, ils font signe au chauffeur qui dispose les embarcations de façon à encercler la proie. Répartis sur les deux barques, les pêcheurs tendent le filet... et le tour est joué. Le poisson finit dans la pirogue, avant d'être ramené à terre.

C'est la belle saison pour les travailleurs de la mer : une fois prélevés le prix du carburant et une petite somme pour le propriétaire de la pirogue, la valeur du poisson est partagée en deux. Une moitié pour le "patron" (celui qui possède la vedette et le filet), l'autre pour ses hommes. Mais les poissons au long bec se font rares. Ou plutôt, leurs poursuivants sont de plus en plus nombreux. "Les premières années, il n'y avait qu'une, deux ou trois équipes", racontent Lésel et Nassor Issa, des plongeurs. "On attrapait beaucoup de poisson en une fraction de seconde. On avait du travail pour six mois. Mais cette année, il y a sept groupes ! Du coup, on a presque tout attrapé en un mois. Depuis, on n'a plus grand chose. Et si l'année prochaine il y a de nouveaux groupes, on n'en aura que pour 15 jours !" A

quelques mètres au large, sept barques garnies de filets attendent la prochaine sortie, tandis que le cabanon qui surplombe la plage, où les pêcheurs viennent bavarder et jouer, abrite des mailles de toutes les dimensions. Le champs d'action est d'autant plus limité que les pêcheurs d'Itsandra, le village côtier au nord de Moroni, et d'Iceni, au sud, limitent l'accès à "leurs" eaux. A la suite d'un travail de sensibilisation de l'association Twamaya, Itsandra pêche désormais à la ligne, et gare à ceux qui viendraient tendre des filets en face de l'ancienne ville fortifiée ! "On ne savait pas qu'il y avait des frontières sur la mer", râlent Lésel et Nassor Issa. "Ils nous disent qu'on peut venir à Itsandra, mais seulement si on pêche à la ligne. Pourtant on ne va pas tout leur prendre. On n'est pas des

voleurs de la mer, ni des tueurs de poisson ! Avec les mailles de filets qu'on utilise, et à la hauteur où on les met, on ne peut attraper que des poissons-aiguilles", assurent-ils. Et si, à force d'être pêchés, les "poissons voyageurs" venaient à disparaître des Comores ? Lesel ne veut même pas y penser. "Ils viennent toujours, ils ont toujours la même taille ! Depuis quinze ans ils n'ont jamais manqué, c'est juste que maintenant on est plus nombreux à les pêcher. Et puis ce que Dieu donne, il ne va pas nous le reprendre !" Quoi qu'il en soit, pas question pour le plongeur d'y renoncer : "Dans les pays riches peut-être, on peut regarder les poissons sans les manger. Mais moi, j'ai des enfants à nourrir. Comment faire autrement ?"

LISA GIACHINO

## Le Dauphin présente ses nouveaux horaires



<b>Lundi</b> DÉPART DE MORONI	<b>Mardi</b> DÉPART DE MORONI	<b>Mercredi</b> DÉPART DE MUTSAMUDU	<b>Jeudi</b> DÉPART DE MORONI	<b>Samedi</b> DÉPART DE MORONI
8 H Moroni - Fomboni	10 H Moroni - Fomboni	10 H Mutsamudu - Fomboni	8 H Moroni - Mutsamudu	8 H Moroni - Fomboni
10 H 30 Fomboni - Mutsamudu	12 H 30 Fomboni - Mutsamudu	12 H 30 Fomboni - Moroni	12 H Mutsamudu - Fomboni	10 H 30 Fomboni-Mutsamudu
13 H 30 Mutsamudu - Moroni			14 H 30 Fomboni - Moroni	13 H 30 Mutsamudu - Moroni

**SCTM Tel. : 73 36 70**

**Pas de liaison  
le vendredi et  
le dimanche**